



UNIDROIT

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

RAPPORT ANNUEL - 2021

Rome, 2022

UNIDROIT 2022
C.D. (101) 2

UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

RAPPORT ANNUEL — 2021

Rome, 2022

À la une

Cette page à *la Une* est celle que j'espérais écrire depuis mon arrivée. *La Une* qui résume une année durant laquelle l'Institut a fonctionné à plein régime, sans panne à signaler, sans nouveau défi institutionnel à affronter. Nous avons maintenant la certitude que le potentiel d'UNIDROIT est bien réel, et que tant de choses peuvent être réalisées. Cette année relativement calme nous a permis – ainsi qu'à chacun - de constater ce que cette vénérable institution peut faire. Et elle peut beaucoup.

Sur le plan institutionnel, UNIDROIT a connu une année calme et tranquille. Notre budget a été, une fois de plus, équilibré et conforme aux prévisions. Les économies réalisées sur les déplacements, du personnel et des experts, ont été employées pour renforcer nos infrastructures technologiques. De nouvelles salles ont été aménagées pour accueillir des réunions relativement importantes, la Salle Rodinò n'étant plus réservée qu'aux grandes manifestations. Nos chercheurs et universitaires invités, à nouveau nombreux, en bénéficieront eux aussi considérablement. Nous avons accueilli notre premier Fonctionnaire Junior (JPO) et nommé notre premier détenteur de la Chaire Banque d'Italie-UNIDROIT, faisant ainsi un pas de plus dans notre politique de renforcement des ressources humaines sans impact budgétaire ou avec un impact budgétaire très limité.

En 2021, notre Conseil de Direction a célébré sa 100^{ème} session. Ce n'était pas un anniversaire comme les autres. En effet, depuis 1926, quand de véritables légendes du droit comme Ernst Rabel ou Ambroise Colin ont poursuivi l'œuvre de Vittorio Scialoja dans le cadre de la Société des Nations, nombre de juristes de renommée mondiale ont offert leurs services à l'Institut avec sagesse et générosité, pour en faire une créature unique dans l'arène juridique internationale. C'est précisément en raison de sa gouvernance particulière, dirigée par son Conseil de Direction, que l'âme d'UNIDROIT est différente et spéciale. Ce n'était que lui rendre justice que, malgré les difficultés de la pandémie, une célébration digne de son prestige soit organisée en son honneur. La session s'est déroulée à Rome et à Bologne, où le magnifique Oratorio di San Filippo Neri était le lieu idéal pour un événement qui restera dans les mémoires. Les deux Secrétaires Généraux précédents se sont joints à nous et d'anciens membres du Conseil de Direction et amis d'UNIDROIT étaient présents, beaucoup d'entre eux ayant voyagé depuis de lointains rivages.

La mise en œuvre de nos instruments s'est poursuivie à un bon rythme, malgré le contexte peu propice. La Commission préparatoire du Protocole MAC a achevé une première version du Règlement et une grande partie des travaux en vue de la publication d'un appel d'offres pour le Registre international MAC a été menée à bien. La mise en œuvre complète de la structure juridique et institutionnelle du nouveau Protocole affronte ses dernières étapes. Le Protocole ferroviaire a franchi un nouveau cap avec la signature de l'Espagne, la cinquième, et le processus officiel de ratification est en cours au Parlement. L'entrée en vigueur du plus "vert" de tous les Protocoles est plus proche que jamais, il a sans nul doute le vent en poupe. Malgré la crise profonde et durable qui touche le secteur de l'aviation, le Protocole aéronautique a fait preuve d'une extraordinaire résilience. Il s'est avéré être non seulement une garantie très précieuse pour les créanciers, mais aussi, peut-être de manière inattendue pour certains, un catalyseur pour les accords de restructuration concernant la viabilité des débiteurs. En 2021, la Convention du Cap a accueilli un nouveau membre, ce qui porte le nombre d'États contractants à 83, un résultat remarquable pour une année particulièrement difficile pour le secteur de l'aviation. Dans le domaine des biens culturels, trois nouveaux États ont adhéré à la Convention d'UNIDROIT de 1995, ce qui porte leur nombre à 52. Dans un contexte de turbulences internationales exceptionnelles, de restrictions des déplacements et de programmes nationaux concentrés sur la résolution des affaires internes, les progrès dans la mise en œuvre de nos instruments méritent d'être considérés comme une avancée positive.

Suivant la tendance amorcée durant le deuxième semestre de 2020, la nouvelle méthodologie de travail consolidée s'est révélée être un potentiel extraordinaire permettant de faire progresser à un niveau supérieur les activités de l'Institut. Si toutes les réunions en présence ne peuvent être remplacées, les travaux intersessions à distance se sont avérés particulièrement utiles et efficaces pour rationaliser les projets législatifs. Les chiffres sont, à ce titre, révélateurs. En effet, si l'on considère les six projets en cours en 2021, dont deux n'ont commencé qu'après septembre, les dix groupes de travail qui se sont réunis ont compté sur les travaux préparatoires de 40 réunions intersessions des sous-groupes, de cinq

ateliers spécialisés et de sept sessions des comités de rédaction. L'époque où les instruments étaient le résultat de la réunion de quelques experts deux fois par an dans une des salles de l'Institut avec un nombre restreint d'observateurs est bien révolue. Chaque groupe de travail était le résultat d'un énorme travail préparatoire, avec des dizaines - voire des centaines - d'heures de discussion et de rédaction juridique, le plus souvent à distance grâce à l'efficacité de notre nouvelle technologie. Je ne peux que reconnaître les efforts généreux de tant d'experts et d'organisations du monde entier.

Les travaux sur la Loi type sur l'affacturage et la Loi type sur les récépissés d'entrepôt ont fait d'excellents progrès, tout comme le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces, où la technologie, à la fois comme instrument et objet de l'exécution, est au centre des discussions. Une mention spéciale est réservée au projet sur les Actifs numériques et le droit privé, qui a attiré une telle attention au niveau international que les réunions de ses Groupes de travail sont suivies par des dizaines d'experts dans le monde entier (ou peut-être devrais-je dire de l'hyperespace), ce qui donne à chaque session l'impression d'être une réunion d'experts gouvernementaux ou une Conférence diplomatique. Le Comité pilote, un organe parallèle créé pour recueillir les contributions nationales/régionales sur le projet, a également pris un essor rapide. Dans un autre ordre d'idées, à la suite de la réunion du Conseil de Direction en septembre, deux projets ont été mis à niveau et connaissent un développement des plus prometteurs. Il s'agit du projet sur l'Insolvabilité bancaire, mené conjointement avec l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux, qui a réuni un nombre considérable d'experts, de régulateurs et de superviseurs bancaires, de banques centrales et d'institutions financières internationales, et qui est devenu un des principaux pôles de travaux sur le sujet au niveau mondial, si ce n'est le principal. Ce résultat n'est pas négligeable, surtout compte tenu de la réticence et de la pratique limitée de ce type de travaux en dehors de Bâle et des forums plus traditionnels. Pour UNIDROIT, ce projet représente une nouvelle ligne de travail avec un potentiel extraordinaire, qui s'intègre tout naturellement à nos instruments précédents dans le domaine plus général du droit privé et aux travaux très techniques sur les titres et les marchés financiers. Enfin, le troisième projet conjoint avec la FAO et le FIDA, tant attendu, s'inscrit dans ce qui promet d'être un prolongement naturel, cette fois plus approfondi, de nos précédents instruments dans ce domaine. L'accent sera désormais mis sur la chaîne d'approvisionnement dans le secteur agricole. Le résultat de ce projet devrait non seulement aboutir à un instrument autonome utile, mais aussi à un catalyseur potentiel pour l'utilisation généralisée des Guides sur l'agriculture contractuelle et sur les contrats d'investissements en terres agricoles.

Je réserve les derniers mots de cette *Une* au personnel de l'Institut. La tension et la souffrance causées par une année de pandémie ont eu des répercussions sur la vie de chacun d'entre nous, apportant inévitablement fatigue et inquiétude. Et pourtant, les membres du personnel, fonctionnaires et services généraux confondus, ont réussi à abandonner leurs problèmes aux portes de la Villa Aldobrandini, un témoignage poignant de conscience professionnelle. 2021 a été l'année de six projets législatifs complets en cours menés à un rythme soutenu, un record dans l'histoire de l'Institut. L'énergie, l'empathie et le sourire complice de notre Présidente, qui remplissait la première année complète de son mandat, ont sans doute été un élément essentiel de cette remarquable réussite collective. Au cours de la première année de mon mandat, j'ai exprimé mon étonnement devant tout ce qui avait été accompli avec si peu de moyens; après cette année, je ne sais plus où sont les limites d'UNIDROIT.

PROFESSEUR IGNACIO TIRADO
Secrétaire Général

Contents

<i>À la une</i>	1
I. ADMINISTRATION ET ORGANISATION	5
A. ORGANES DIRECTEURS	5
1. Conseil de Direction	5
2. Assemblée Générale	6
3. Commission des Finances	6
4. Secrétariat	6
B. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS	6
C. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT À L'ÉLABORATION DE RÈGLES DE DROIT PRIVÉ	8
1. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)	8
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)	8
3. UNIDROIT, CNUDCI et HCCH	8
D. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES	8
1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	9
2. Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS-ONU)	9
3. Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU)	10
4. Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)	10
5. Association de droit international (ADI)	11
6. INSOL International	11
E. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES	11
1. Réunions et conférences	11
2. Accords de coopération	13
II. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES	15
A. TRAVAUX EN COURS	15
1. Loi type sur l'affacturage	15
2. Procédure civile transnationale	16
a. Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces	16
b. Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT	17
3. Actifs numériques et droit privé	18
4. Loi type UNCITRAL/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt	21
5. Insolvabilité bancaire	22
6. Structure juridique des entreprises agricoles	23
7. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance	24
8. Collections d'art privées	25
9. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles	25

a.	Fonctions de Dépositaire d'UNIDROIT	25
b.	Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg)	26
c.	Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC)	28
B.	PROMOTION DES INSTRUMENTS ADOPTÉS PAR UNIDROIT	29
1.	La Convention du Cap et ses Protocoles	29
2.	Protection internationale des biens culturels	33
a.	Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés	33
b.	Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts	33
c.	Coopération institutionnelle	33
d.	Le projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995	36
e.	Ateliers de formation et de renforcement des capacités	36
3.	Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international	37
4.	Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	37
5.	Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA	39
6.	Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA	39
III.	ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES	41
A.	PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE	41
1.	Programme de stages et de bourses de recherche	41
2.	Chercheurs visiteurs	41
3.	Stagiaires et chercheurs	42
B.	LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2021	42
C.	BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT	43
D.	BIBLIOTHÈQUE D'UNIDROIT	44
E.	PUBLICATIONS	44
F.	FONDATION D'UNIDROIT	45
ANNEXE I	Liste des documents publiés par le Secrétariat d'UNIDROIT en 2021 sur la mise en œuvre de son Programme de travail	47
ANNEXE II	Instruments élaborés par UNIDROIT	52
ANNEXE III	Mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT	65
ANNEXE IV	Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT	69

I. ADMINISTRATION ET ORGANISATION ¹

A. ORGANES DIRECTEURS

1. Conseil de Direction

UNIDROIT a célébré la 100^{ème} session de son Conseil de Direction ² en 2021 qui, en raison de la pandémie de COVID-19, s'est déroulée en deux réunions distinctes.

La première réunion s'est tenue par procédure écrite à distance en avril/mai 2021. Elle a porté sur les projets en cours inscrits au Programme de travail pour lesquels des décisions devaient être prises, ainsi que sur la préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2022. Lors de l'examen du projet de Budget 2022, le Conseil a salué l'impact positif des mesures d'économie et de gestion efficace qui avaient été prises.

Du 22 au 24 septembre 2021, UNIDROIT a organisé la deuxième réunion du Conseil de Direction en format hybride, présidée par la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti. Le Conseil de Direction a exprimé sa reconnaissance aux membres du Secrétariat pour leur dévouement et leur travail dans la mise en œuvre du mandat de l'Institut, comme en témoignent les nombreuses activités entreprises malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19 et a félicité la Fondation d'UNIDROIT pour son soutien constant.

En ce qui concerne la définition du champ d'application et de la priorité des projets inscrits au Programme de travail 2020-2022, le Conseil a confirmé le statut de priorité élevée des projets sur l'Insolvabilité bancaire et la Structure juridique des entreprises agricoles, autorisant la création de Groupes de travail pour ces deux projets. Le Conseil de Direction a également pris note des progrès réalisés sur les autres projets ayant une priorité élevée en cours (Loi type sur les Récépissés d'entrepôt, Loi type sur l'Affacturage, Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficace et Actifs numériques et droit privé) et sur les activités relatives aux instruments du Cap et à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Le Conseil a également examiné un rapport sur l'avancement des travaux menés par le Secrétariat sur les instruments d'UNIDROIT et la réponse à la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne les politiques de l'Institut, le Secrétariat a obtenu l'approbation du Conseil pour mettre en place une nouvelle méthode de nomination des correspondants d'UNIDROIT, son consentement pour l'application temporaire d'une nouvelle politique en matière de protection des personnes qui signalent des manquements (lanceurs d'alerte) et de lutte contre les représailles en attendant la révision complète du Règlement d'UNIDROIT, et l'approbation de l'initiative concernant l'Académie d'UNIDROIT, à savoir une approche unifiée des activités académiques d'UNIDROIT. Enfin, le Conseil a été informé du lancement du nouveau site Internet d'UNIDROIT.

Le 27 septembre 2021, les membres du Conseil de Direction, passés et présents, les Correspondants et les représentants de diverses organisations internationales se sont retrouvés à Bologne et en ligne pour célébrer les réalisations d'UNIDROIT à l'occasion de la 100^{ème} session du

¹ Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

² Le Conseil de Direction pour le quinquennat 2019-2023 est composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. Yusuf Çalişkan (Turquie), M. Alfonso-Luis Calvo Caravaca (Espagne), Mme Eugenia G. Dacoronia (Grèce), Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson (France), M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud), M. Henry D. Gabriel (États-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), M. In-Ho Kim (République de Corée), M. Hideki Kanda (Japon), M. Patrick Kilgarriff (Royaume-Uni), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Ricardo Lorenzetti (Argentine), M. Niklaus D. Meier (Suisse), M. Attila Menyhárd (Hongrie), M. José Antonio Moreno Rodríguez (Paraguay), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), Mme Kathryn Sabo (Canada), M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique), M. Luc Schuermans (Belgique), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), Mme Carmen Tamara Ungureanu (Roumanie).

Conseil de Direction d'UNIDROIT. La Conférence a été ouverte par la Présidente d'UNIDROIT Maria Chiara Malaguti et par les représentants des institutions hôtes, la Professeure Giusella Finocchiaro (Présidente, Fondazione del Monte) et le Directeur du Département des Études juridiques de l'Université de Bologne.

2. Assemblée Générale

La 80^{ème} session de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT s'est tenue en format hybride le 9 décembre 2021 à Rome. Le Ministre plénipotentiaire Stefano Zanini, Chef du Service des affaires juridiques, des litiges diplomatiques et des accords internationaux du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (Italie) a été nommé Président de l'Assemblée Générale 2022.

Le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, a présenté les activités et les réalisations de l'Organisation en 2021. L'Assemblée Générale en a pris note et elle a approuvé les amendements recommandés au Programme de travail 2020-2022. Lors de la discussion sur les questions financières, l'Assemblée Générale a approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2020 ainsi que les ajustements au Budget 2021. L'Assemblée Générale a également adopté le projet de Budget 2022.

3. Commission des Finances

La Commission des Finances ³ s'est réunie à deux reprises en 2021. La 91^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue en Zoom le 25 mars. Le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission, les félicitant de leur nomination récente pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et les remerciant d'avoir accepté de siéger à la Commission. La Commission a examiné les premières estimations du projet de Budget 2022 et elle a fait le point sur le nouveau régime de rémunération et de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT.

La 92^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et en visioconférence le 4 novembre 2021. Le Secrétaire Général a signalé les changements intervenus parmi les représentants de certains États membres de la Commission des Finances, y compris son ancien Président, le Représentant de l'Espagne, M. Rafael Osorio. Puis il a souhaité la bienvenue au nouveau Président de la Commission des Finances, le Représentant des États-Unis d'Amérique, M. Samuel Rothenberg.

4. Secrétariat

Au 31 décembre 2021, le Secrétariat était composé de 22 membres, dont 10 appartenant à la catégorie des Fonctionnaires et 12 à la catégorie des Services généraux (administratifs et de secrétariat, Bibliothèque et personnel technique). Le Secrétariat était également assisté par quatre consultants juridiques.

B. RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES AUTRES GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2021, UNIDROIT comptait 63 États membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, République de Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

³ Composition de la Commission des Finances (2021-2023): Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains États en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT. En raison des limitations imposées par la pandémie de COVID-19, les missions et les visites de fonctionnaires gouvernementaux au siège d'UNIDROIT ont été très inférieures à celles d'une année ordinaire mais des échanges bilatéraux et multilatéraux avec les fonctionnaires gouvernementaux, tant avec les États membres qu'avec les États non membres, ont eu lieu en visioconférence.

Dans le respect des réglementations sanitaires en vigueur, certaines réunions en personne ont eu lieu (pour les visites liées à un projet spécifique, voir les sections correspondantes ci-dessous).

Visites et réunions à UNIDROIT

Mexique: le 15 février 2021, S. E. l'Ambassadeur Carlos Garcia de Alba, a effectué une visite à UNIDROIT et a rencontré la Présidente Maria Chiara Malaguti et le Secrétaire Général Ignacio Tirado.

Pakistan: le 22 mars 2021, Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et Hamza Hameed, Consultant, ont rencontré S. E. l'Ambassadeur Jauhar Saleem et le Premier Secrétaire Salman Pervaiz pour discuter, entre autres, du Protocole MAC, du Comité pilote sur les Actifs numériques et des relations entre UNIDROIT et le Pakistan. En outre, le 6 septembre 2021, Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, et Hamza Hameed, Consultant, ont rencontré Salman Pervaiz et Shoaib Sarwar pour discuter des questions relatives au Comité pilote sur les Actifs numériques et de la participation du Pakistan au sein des organes directeurs d'UNIDROIT.

Inde: le 26 mai 2021, S. E. l'Ambassadeur Neena Malhotra, accompagnée du Chef de mission adjoint, Mme Neeharika Singh, a présenté ses lettres de créances à UNIDROIT. Elles ont de nouveau fait une visite à l'Institut le 20 décembre 2021.

Algérie: le 23 juillet 2021, S. E. l'Ambassadeur Ahmed Boutache, et Mme Somia Hadeif, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, ont effectué une visite à UNIDROIT pour discuter des avantages de devenir un État membre d'UNIDROIT et un État partie à ses instruments juridiques internationaux les plus pertinents pour l'économie algérienne. Ils ont rencontré la Présidente et le Secrétaire Général, ainsi que la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, et Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités.

Ouzbékistan: les 24 et 25 août 2021, UNIDROIT a reçu une délégation de l'Ouzbékistan qui comprenait des représentants du ministère de la Justice, du ministère des Affaires étrangères, de l'Université d'État de Droit de Tashkent et de l'OSCE. La délégation a été accueillie par le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et plusieurs juristes d'UNIDROIT. La réunion s'est concentrée sur l'examen de l'adhésion de l'Ouzbékistan à UNIDROIT en qualité d'État membre. Des présentations couvrant un certain nombre d'instruments d'UNIDROIT et de projets en cours ont été faites. D'autres possibilités de coopération entre l'Ouzbékistan, l'Université d'État de Droit de Tashkent et UNIDROIT ont également été discutées.

États-Unis d'Amérique: le 1^{er} octobre 2021, la Présidente d'UNIDROIT, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe, Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités, et Hamza Hameed, Consultant, ont accueilli au siège d'UNIDROIT S. E. l'Ambassadeur Kip Tom auprès des organes des Nations Unies à Rome, accompagné de membres du personnel de la Mission des États-Unis auprès des agences des Nations Unies à Rome.

Bénin: le 18 novembre 2021, Marina Schneider a rencontré Franck Armel Afoukou, Directeur des Affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Bénin. Ils ont discuté des avantages que présentent les instruments d'UNIDROIT pour l'économie du Bénin et de la récente adhésion du Bénin à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

Indonésie: le 29 novembre 2021, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe ont reçu S. E. l'Ambassadeur Esti Andayani pour une visite de départ, accompagné du Ministre Conseiller Awal Caka.

Luxembourg: le 30 novembre 2021, la nouvelle Ambassadrice du Luxembourg S. E. Michèle Pranchère-Tomassini a présenté ses lettres de créance à UNIDROIT.

C. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT À L'ÉLABORATION DE RÈGLES DE DROIT PRIVÉ

1. La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)

Du 1^{er} au 5 mars 2021, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, ont participé au Conseil de la Conférence de La Haye de droit international privé sur les affaires générales et la politique, avec une présentation spécifique à distance sur les implications de l'économie numérique dans le droit international privé, y compris la technologie des registres distribués (DLT). Ils ont également présenté un aperçu des Conventions et autres instruments dans ce domaine élaborés sous les auspices de la CNUDCI, d'UNIDROIT et de la HCCH.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

Les 4 et 5 mars 2021, Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire, a participé à la réunion du Groupe d'experts de la CNUDCI sur l'accès au crédit.

Les 8 et 9 mars 2021, Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, a participé à la réunion du Groupe d'experts de la CNUDCI sur le projet d'économie numérique.

Les 13 et 14 avril 2021, Philine Wehling, Fonctionnaire, a participé au webinaire de la CNUDCI intitulé "Expériences internationales en matière de dématérialisation des documents de transport négociables".

Le 12 juillet 2021, le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe ont participé à la 54^{ème} session de la Commission de la CNUDCI sur des questions concernant les sujets suivants: rapports d'activité de tous les Groupes de travail et approbation des Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC 2016), coordination et coopération, et rapports du Secrétariat sur les activités non législatives. Les 13 et 14 juillet, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et un certain nombre de juristes ont participé à une discussion sur le Programme de travail de la Commission, notamment sur les sujets suivants: récépissés d'entrepôt, insolvabilité et documents négociables de transport multimodal, questions juridiques découlant de l'économie numérique, y compris le règlement des différends, l'impact du COVID-19 sur le droit commercial international et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail.

Du 4 au 8 octobre 2021, Priscila Pereira de Andrade a participé à la 36^{ème} session du Groupe de travail I de la CNUDCI (Micro, petites et moyennes entreprises - MPME).

Le 13 décembre 2021, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et Teresa Rodriguez de las Heras Ballell (Consultante à UNIDROIT et représentante espagnole au sein du Groupe de travail ferroviaire) ont participé au Groupe de travail V de la CNUDCI sur l'Insolvabilité. Le 14 décembre 2021, la Secrétaire Générale adjointe a participé au Groupe de travail V de la CNUDCI sur la partie concernant la localisation et le recouvrement des avoirs civils.

3. UNIDROIT, CNUDCI et HCCH

La réunion habituelle de coordination entre les Secrétariats de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT a été organisée par la CNUDCI. Elle s'est tenue à distance le 28 avril 2021, avec la participation des Secrétaires généraux de la HCCH et d'UNIDROIT, du Secrétaire de la CNUDCI et de fonctionnaires des trois organisations. La réunion a porté, entre autres, sur des projets conjoints actuels et sur des nouveaux sujets de coopération future entre les trois organisations "sœurs". La prochaine réunion est prévue en juin 2022, à l'invitation d'UNIDROIT.

D. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

Au cours de l'année 2021, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par d'autres organisations internationales dont: l'Association de droit international (ADI), l'Association internationale du barreau (IBA), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

(BERD), le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS-ONU), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF OIT), la Chambre de commerce internationale (ICC), le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA), la Commission de l'ICC sur le droit et la pratique du droit commercial international, la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), le Conseil international des musées (ICOM), la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Groupe de la Banque mondiale (GBM), l'Institut européen du droit (ELI), l'Institut international de droit de l'espace (IISL), INTERPOL, le *Kozolchyk National Law Center* (NatLaw), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union africaine (UA), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Ci-après quelques exemples représentatifs de la coopération entre le Secrétariat et les organisations internationales (d'autres seront développés ci-dessous en lien avec les projets concernés):

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Dans une lettre du 27 décembre 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a confirmé l'entrée d'UNIDROIT dans le Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales (ci-après "Partenariat OI").

Les travaux du Partenariat OI ont pour objectif d'alimenter ceux du Comité de la politique de la réglementation (RPC) de l'OCDE sur la coopération internationale en matière de réglementation (IRC) en offrant des plateformes pour un dialogue multilatéral continu, l'échange d'expériences et le développement d'approches communes. En travaillant à des règles et normes internationales plus efficaces, le Partenariat OI vise à renforcer la confiance des régulateurs et des législateurs nationaux dans ces règles et normes et à encourager une plus grande utilisation d'instruments internationaux de bonne qualité dans la législation nationale pour relever les défis politiques d'aujourd'hui. Les objectifs du Partenariat OI pour améliorer l'élaboration de règles dans les organisations internationales grâce à de meilleurs systèmes de transparence, d'inclusion, de mise en œuvre, de suivi, de promotion et de coordination s'alignent bien sur les méthodes de travail d'UNIDROIT et son mandat centré sur l'élaboration d'instruments de droit privé international conçus pour promouvoir le commerce international, pour améliorer l'accès au financement et favoriser une croissance économique plus durable dans le monde.

2. Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (BAS-ONU)



Le 22 septembre 2021, UNIDROIT a signé un Protocole d'accord avec le BAS-ONU pour promouvoir les intérêts communs des deux organisations dans les domaines de la coopération internationale, du développement économique et de l'utilisation d'instruments et de normes de droit uniforme dans le secteur spatial. Le Protocole d'accord a été signé par le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, et la Directrice du BAS-ONU, Simonetta Di Pippo, lors d'une cérémonie qui s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome. La Présidente, Maria Chiara Malaguti, la

Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, et Hamza Hameed, Consultant, ont participé à la cérémonie.

La signature de ce Protocole d'accord fait suite à la récente nomination d'UNIDROIT comme Observateur permanent au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-

atmosphérique des Nations Unies, qui a été confirmée lors de la 64^{ème} session du Comité (25 août-3 septembre 2021).

3. Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU)

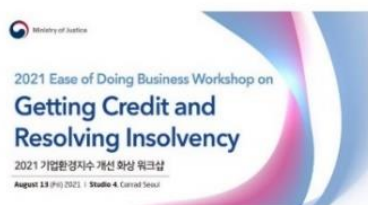
Sous la direction de la Division du développement du secteur privé et des finances pour la mise en œuvre de la résolution 965(LII) de la CEA-ONU sur le Protocole de Luxembourg, chargeant la Commission de sensibiliser et de plaider en faveur de l'adoption du Protocole ferroviaire de Luxembourg en Afrique, la CEA-ONU a continué de participer aux activités de promotion de la mise en œuvre du Protocole en Afrique, notamment en coopération avec le Groupe de travail ferroviaire. En 2021, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a représenté UNIDROIT en tant qu'observateur au sein du Comité d'experts de la 53^{ème} session de la Commission (17-23 mars 2021), consacrée à l'industrialisation et à la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique dans le contexte du COVID-19.

4. Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC)

L'APEC offre un forum précieux à travers lequel UNIDROIT peut dialoguer avec les économies membres de la région Asie-Pacifique. UNIDROIT jouit du statut officiel d'observateur auprès du Comité économique de l'APEC depuis 2016. En 2021, UNIDROIT a poursuivi son engagement avec le forum de l'APEC et a obtenu le statut officiel d'invité auprès du Comité économique de l'APEC pour 2020-2022.



Le 10 juin 2021, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a participé à un Atelier de l'APEC sur la Facilité de faire des affaires (*Ease of Doing Business*) portant sur la résolution de l'insolvabilité dans les économies de l'APEC. UNIDROIT a participé à une table ronde sur l'impact des systèmes d'insolvabilité sur les parties intéressées, fournissant une expertise sur: i) les instruments internationaux qui fournissent des cadres équilibrés pour résoudre l'insolvabilité et ii) l'interaction entre la réforme de l'insolvabilité et la réforme des opérations garanties. L'atelier a réuni plus de 60 participants des 21 économies membres de l'APEC.



Le 13 août 2021, UNIDROIT a participé à un Atelier en ligne intitulé: "Obtention de crédit et le règlement de l'insolvabilité" organisé par le ministère de la Justice de la République de Corée. L'Atelier a été organisé dans le cadre de l'initiative sur la Facilité de faire des affaires de l'APEC. William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a fait une présentation des activités d'UNIDROIT dans le domaine des transactions garanties, avec un accent particulier sur la Convention du Cap et ses Protocoles. UNIDROIT a participé aux côtés de la CNUDCI et d'experts d'Australie, d'Allemagne, du Japon et de Corée.

Les 24 et 25 août 2021, UNIDROIT a participé au Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). La session du Comité économique s'est tenue à distance et a été organisée par la Nouvelle-Zélande en sa qualité d'économie membre d'accueil de l'APEC 2021.

5. Association de droit international (ADI)

Le 16 juin 2021, UNIDROIT et la branche française de l'ADI/ILA ont signé un Protocole d'accord pour poursuivre l'étude, la clarification et le développement du droit international, tant public que privé, et la promotion de la compréhension internationale et du respect du droit international. Les deux organisations entendent coopérer sur des questions relevant de leurs domaines et mandats respectifs par le biais de projets d'étude et de recherche, ainsi que sur l'organisation d'un certain nombre d'événements, en particulier en ce qui concerne le 150^{ème} anniversaire de l'organisation mondiale ADI/ILA qui sera organisé par la Branche française ADI/ILA en 2023.



La cérémonie de signature du Protocole d'accord s'est déroulée au siège d'UNIDROIT à Rome en format virtuel et a été signée par le Secrétaire Général d'UNIDROIT, Ignacio Tirado, et par la Présidente honoraire de la branche française de l'ADI/ILA, Catherine Kessedjian.

UNIDROIT et la Branche italienne de l'Association de droit international ont signé un Protocole d'accord le 5 novembre 2021, première étape dans le renforcement des liens avec la Branche italienne de l'ADI, fondée à Rome en 1925, afin de poursuivre l'étude, la clarification et le développement du droit international, tant public que privé, et la promotion de la connaissance et du respect du droit international. Le document expose les intentions des deux organisations de coopérer dans les domaines relevant de leurs mandats respectifs avec des projets d'étude et de recherche et avec l'organisation d'un certain nombre d'événements, en particulier à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'ADI Italie en 2025 et d'UNIDROIT en 2026.

La cérémonie de signature du Protocole, qui s'est déroulée au siège d'UNIDROIT à Rome en format hybride, a vu la participation en personne des Professeurs Maria Chiara Malaguti, Ignacio Tirado et Anna Veneziano (respectivement Présidente, Secrétaire Général et Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT), ainsi que du Professeur Alberto Malatesta, Secrétaire Général et Trésorier de l'ADI Italie, avec la participation à distance de la Professeure Gabriella Venturini (Université de Milan).

6. INSOL International



INSOL International et INSOL Europe ont organisé conjointement un séminaire en ligne le 15 avril 2021 pour aborder des sujets d'actualité mondiaux, en examinant les actifs numériques et l'insolvabilité et la législation temporaire nationale liée au COVID-19. Le Secrétaire Général Ignacio Tirado a prononcé le discours d'ouverture intitulé "Ordre juridique transnational, actifs numériques et droit privé",

illustrant le projet d'UNIDROIT sur les actifs numériques et la pertinence des actifs numériques dans les procédures d'insolvabilité.

E. COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1. Réunions et conférences

Plusieurs membres du Secrétariat ont participé à de nombreuses réunions et conférences dans des institutions universitaires, à savoir: le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT), l'Université Hitotsubashi (Japon), l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), l'Université Sapienza de Rome (Italie), l'Università Cattolica del Sacro Cuore de Milan (Italie), l'Université de Turin (Italie), l'Universidad Pontificia Comillas (Espagne), l'Université de Trente (Italie), l'Université de Hyderabad (Inde), l'Université Panthéon-Assas Paris II/CEJART (France), l'Università degli Studi di Milano (Italie), l'Université LUISS (Italie), l'Université Roma Tre (Italie), l'Université de Leiden (Pays-Bas), l'École du Louvre (France), l'Université de Bologne (Italie), la School of Law at Queen Mary University (Royaume-Uni), l'Institut suisse de droit

comparé (Suisse), le Washington College of Law (États-Unis d'Amérique), l'Université du Chili (Chili), l'Université de Genève (Suisse), et l'Universitas Padjadjaran (Inde).

Les exemples suivants ne sont que représentatifs (d'autres seront développés ci-dessous en lien avec les projets concernés):



International Training Centre
Centre international de formation
Centro Internacional de Formación

UNIDROIT, en tant qu'organisation parrainant le programme de *Master of Laws* en droit du commerce international organisé par le CIF-OIT, est membre de son Comité scientifique. La Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano a assisté aux réunions du Comité le 24 juillet et 7 octobre 2021.

Du 17 au 19 mars 2021, Philine Wehling, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a tenu une conférence intitulée "International Sources of Contract Law: The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts" (Sources internationales du droit des contrats: Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international) devant un groupe d'étudiants de troisième cycle du CIF-OIT à Turin. La visioconférence s'inscrivait dans le cadre de la 10^{ème} édition du programme du *Master of Laws in International Trade Law*, organisé conjointement par le CIF-OIT, l'Université de Turin et l'Institut universitaire d'études européennes (IUSE) en collaboration avec la *Turin School of Development*. UNIDROIT est officiellement devenu une organisation partenaire du programme en 2019. Les sujets abordés pendant les trois jours ont porté sur: le rôle, le mandat et les méthodes de travail d'UNIDROIT; les Principes d'UNIDROIT, notamment leur origine, leur contenu et leur application; et l'influence des Principes sur des domaines de travail connexes et les projets en cours, tels que le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA.

DIPARTIMENTO
DI SCIENZE GIURIDICHE



SAPIENZA
UNIVERSITÀ DI ROMA

Le 27 janvier 2021, la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, et la Fonctionnaire, Priscila Pereira de Andrade, ont fait une présentation conjointe aux étudiants du Programme de doctorat "*Autonomia Privata, Impresa, Lavoro e Tutela dei diritti nella prospettiva europea e internazionale*" à l'Université Sapienza de Rome. La présentation a été introduite par la

Professeure Roberta Peleggi sur le rôle d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole ainsi que la collaboration tripartite entre UNIDROIT, la FAO et le FIDA pour l'élaboration d'instruments d'orientation juridique dans ce secteur, avec un accent particulier sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle (adopté en 2015). Les avantages, les risques et les spécificités des accords d'agriculture contractuelle ont été abordés avec des exemples de bonnes pratiques contractuelles.



SCHOOL OF LAW

UNIVERSITY of WASHINGTON

Le 28 janvier 2021, Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a présenté les activités et les instruments d'UNIDROIT dans le domaine du droit privé et du développement agricole à des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Washington (UW). La conférence en ligne faisait partie de l'atelier "Global Development Law & Policy Workshop" organisé par la Professeure Randi Hedin dans le cadre du "Law of Sustainable Development Graduate Program". Parmi les sujets abordés, on peut citer: le rôle, le mandat et les méthodes de travail d'UNIDROIT; le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle; le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA (le Guide CITA), ainsi que le nouveau projet UNIDROIT/FAO/FI sur les Structures juridiques des entreprises agricoles.

Le 22 avril 2021, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a aussi participé au cours intitulé *Global Development Law & Policy* auprès de l'Université de Washington. Les projets actuels d'UNIDROIT ont été présentés, suivis d'une session de questions-réponses avec les étudiants.



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO
DIPARTIMENTO DI STUDI INTERNAZIONALI,
GIURIDICI E STORICO-POLITICI

Le 28 avril 2021, Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire, a fait une conférence aux étudiants du Programme "*Diritto Privato Comparato delle persone e dei mercati*" -

Università degli Studi di Milano. Introduite par la Professeure Naiara Posenato, la conférence a traité des méthodes de travail générales d'UNIDROIT et de son expérience en matière de droit comparé (*L'esperienza della comparazione all'UNIDROIT*).



Le 23 juillet 2021, l'Université Roma Tre et UNIDROIT ont accueilli la 8^{ème} édition de la Conférence annuelle d'arbitrage international sur "L'impact des changements sociétaux et mondiaux sur la pratique de l'arbitrage international: passé, présent et futur" par Hilary Heilbron QC (arbitre internationale, Brick Court Chambers). Elle s'inscrit dans le cadre du programme *International Commercial and Investment Arbitration Theory and Practice Certificate* organisé conjointement par Roma Tre, par l'Association italienne pour l'arbitrage, par la Cour internationale d'arbitrage et la Chambre d'arbitrage de Milan. La Professeure Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, et le Professeur Andrea Zoppini (Faculté de droit, Université Roma Tre), ont ouvert la réunion. Environ 35 personnes ont participé en présentiel dans la Salle Rodinò de la Bibliothèque d'UNIDROIT, et plus de 100 personnes se sont inscrites pour participer en ligne.



ALMA MATER STUDIORUM
UNIVERSITÀ DI BOLOGNA



Le 2 novembre 2021, l'Université de Bologne et la Faculté de droit de l'Université Queen Mary ont organisé une conférence en ligne intitulée "New Chinese Civil Code: A Law for Transition". La conférence, ouverte par un discours du Professeur Thomas Duve (Institut Max Planck d'histoire et de théorie du droit), a vu la participation de la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, au premier panel, avec une présentation sur les Principes d'UNIDROIT, source d'inspiration pour la rédaction juridique et le Code civil chinois.

La 12^{ème} édition de la Réunion des Professeurs de droit du commerce transnational s'est tenue à l'Université du Chili du 10 au 12 novembre via Zoom. La Conférence a été entièrement consacrée à l'étude des opérations garanties dans le cadre du droit du commerce transnational, ainsi qu'à des débats et des présentations sur l'état actuel des instruments de droit du commerce transnational et des recherches connexes en Amérique latine.



La Conférence, ouverte par les Professeurs Herbert Kronke (Professeur émérite, Université de Heidelberg) et Pablo Ruiz-Tagle (Doyen, Faculté de droit de l'Université du Chili), a consisté en une session modérée par la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, la Professeure Anna Veneziano, portant sur la Convention du Cap, avec des présentations des Professeurs Souichirou Kozuka et Noriyuki Aoki (Gakushuin University & Waseda University) sur la réforme du droit et l'évolution des réflexions sur les opérations garanties au Japon, Louise Gullifer (Cambridge University) sur la Convention du Cap en tant que loi applicable sur l'insolvabilité transnationale, Sanam Saidova (Nottingham University) sur la relation entre la Convention du Cap et le droit national applicable dans le cadre des conditions de la Convention du Cap concernant le pouvoir de disposer, Teresa Rodríguez De Las Heras Ballell (Universidad Carlos III de Madrid) sur le matériel d'équipement attaché à un bien mobilier dans le Protocole MAC: repenser le concept de "matériel d'équipement mobilier" dans la Convention du Cap et Camilo Saldías (Universidad de Chile) sur le matériel d'équipement attaché à un bien mobilier dans le Protocole MAC: interactions entre l'intérêt international et les intérêts locaux dans le droit chilien.

2. Accords de coopération

Conformément à la politique qu'il a menée au cours des années précédentes, et avec l'intention de la développer à l'avenir, le Secrétariat a encouragé la coopération avec un certain nombre de partenaires, y compris, mais sans s'y limiter, les institutions universitaires.

En 2021, un programme de Chaire UNIDROIT-Banque d'Italie a été créé. Le programme vise à promouvoir la coopération entre UNIDROIT, la Banque d'Italie et l'IVASS (le superviseur italien des marchés de l'assurance et de la réassurance) en contribuant à la recherche conjointe, à la

formation et à la diffusion des questions d'intérêt commun. Dans le cadre du Programme, le Secrétariat a accueilli avec succès le Professeur Hossein Nabilou (Professeur assistant de droit et de finance à l'Université d'Amsterdam), un universitaire hautement qualifié pour travailler dans les domaines i) des actifs numériques et du droit privé; et ii) de la conception et de l'analyse de procédures spécifiques, administratives ou judiciaires, pour traiter les institutions financières en difficulté, en particulier au stade de la liquidation et avec un accent sur les institutions non systémiques. Ces sujets font tous partie de projets en cours inscrits au Programme de travail 2020-2022 d'UNIDROIT et constituent des domaines d'intérêt naturel pour la Banque d'Italie et/ou l'IVASS.

En 2021, des accords de coopération ont été signés afin d'étendre et de renforcer la coopération et la collaboration avec les institutions académiques par l'inclusion des instruments et des projets d'UNIDROIT dans leurs programmes académiques pertinents, par l'organisation de séminaires académiques, d'ateliers, de cours ou d'événements qui se tiendront à l'Université, à UNIDROIT ou en ligne, et par la promotion du Programme de Bourses d'études et de Stages d'UNIDROIT:

- la *Law Schools Global League* le 28 janvier 2021;
- l'Université de Navarre (Espagne) le 21 avril 2021;
- la *Fordham University*, au nom de la Faculté de droit (États-Unis d'Amérique) le 1^{er} juin 2021;
- la *Tashkent State University of Law* (Ouzbékistan) le 24 août 2021;
- le Département de Droit de l'Université Roma Tre (Italie) le 15 novembre 2021;
- le Département du Droit et de l'économie des activités productives-Sapienza Università di Roma (Italie) le 13 décembre 2021.

II. ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

A. TRAVAUX EN COURS

1. *Loi type sur l'affacturage*

Réunions du Groupe de travail

Troisième session (26-28 mai 2021) et quatrième session (1-3 décembre 2021).

Réunion intersession

Une réunion intersession a finalisé le champ d'application de la Loi type sur l'affacturage (20 septembre 2021).

Sous-groupe sur la Transition

Première réunion (8 septembre 2021), deuxième réunion (12 octobre 2021), troisième réunion (25 octobre 2021), quatrième réunion (10 novembre 2021).

Sous-groupe sur l'Enregistrement

Première réunion (1 octobre 2021), deuxième réunion (13 octobre 2021), troisième réunion (27 octobre 2021), quatrième réunion (1 novembre 2021).

- *Développement du projet*

L'élaboration d'un projet de Loi type sur l'affacturage a été approuvée par l'Assemblée Générale d'UNIDROIT lors de sa 78^{ème} session en décembre 2019 en tant que projet hautement prioritaire pour le Programme de travail triennal 2020-2022. Les travaux sur le projet ont commencé en 2020.

Conformément à la méthodologie de travail établie par l'Institut, la Loi type sur l'affacturage est élaborée par un Groupe de travail composé d'experts juridiques internationaux représentant différents systèmes juridiques. Le Groupe de travail est présidé par le Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction. Un certain nombre d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, d'associations professionnelles et d'universitaires participent aux sessions du Groupe de travail en tant qu'observateurs.

Afin d'élaborer efficacement les chapitres fondamentaux de la Loi type sur l'affacturage, le Groupe de travail a créé des sous-groupes sur i) les conflits de lois, ii) l'enregistrement et iii) la transition. Ces sous-groupes ont travaillé tout au long de l'année 2021 pour préparer des projets d'articles sur ces questions techniques afin de les soumettre à l'examen du Groupe de travail élargi.

Le projet de Loi type sur l'affacturage comporte six chapitres et 40 articles et est rédigé en tenant compte des articles correspondants de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières. La longueur de la Loi type augmentera lorsque le Groupe de travail aura finalisé les chapitres supplémentaires de l'instrument.

- *Groupe de travail*

La troisième session du Groupe de travail a eu lieu par visioconférence du 26 au 28 mai 2021. Le Groupe de travail a réuni 32 participants, dont neuf membres du Groupe de travail, sept observateurs de six organisations internationales, régionales et intergouvernementales, neuf associations professionnelles et universitaires et sept membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

La quatrième session du Groupe de travail a eu lieu en format hybride du 1^{er} au 3 décembre 2021. Le Groupe de travail a réuni 30 participants.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Les 16 et 17 juin 2021, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, et Chen Miao, Fonctionnaire, ont participé au webinaire de deux jours organisé par FCI intitulé "Changing Risk Patterns and Fraud Management in Receivables and Payables Finance".



En septembre 2021, William Brydie-Watson, Fonctionnaire principal, a présenté, par visioconférence, la future Loi type sur l'affacturage lors de la réunion annuelle de FCI qui s'est tenue à Washington DC.

2. Procédure civile transnationale

a. Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces

Réunions du Groupe de travail

Deuxième session (20-22 avril 2021) et troisième session (29 novembre-1 décembre 2021).

Réunions intersession

Sous-groupe 1 sur l'exécution "post-adjudication"

Première réunion (14 janvier 2021), deuxième réunion (16 mars 2021).

Sous-groupe 2 sur l'exécution des créances garanties (collatéral)

Première réunion (11 janvier 2021), deuxième réunion (5 février 2021).

Sous-groupe 3 sur l'impact de la technologie sur l'exécution

Première réunion (2 février 2021), deuxième réunion (9 mars 2021).

- *Développement du projet*

Le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces (MPPEE) a été inclus dans le Programme de travail 2020-2022 par l'Assemblée Générale (A.G. (78) 12), sur la recommandation du Conseil de Direction (C.D. (98) 17). Lors de la deuxième réunion de sa 99^{ème} session, du 23 au 25 septembre 2020, le Conseil de Direction a approuvé les directives proposées concernant la portée du projet, a confirmé le statut de priorité élevée qui lui a été attribué et a autorisé la création d'un Groupe de travail.

- *Groupe de travail*

Les 20-22 avril 2021, le Groupe de travail sur les MPPEE, présidé par Kathryn Sabo, membre du Conseil de Direction, s'est réuni via Zoom pour la deuxième session afin de discuter des résultats des travaux intersessions entrepris par ses membres et observateurs depuis la première session (30 novembre-2 décembre 2020). Après une présentation générale sur l'avancement du projet, les trois sous-groupes sur "l'exécution post-adjudication", "l'exécution des créances garanties (collatéral)", et sur "l'impact de la technologie sur l'exécution", ont présenté leurs rapports, qui ont suscité des discussions très fructueuses.



Après une présentation générale sur l'avancement du projet, les trois sous-groupes sur "l'exécution post-adjudication", "l'exécution des créances garanties (collatéral)", et sur "l'impact de la technologie sur l'exécution", ont présenté leurs rapports, qui ont suscité des discussions très fructueuses.

Du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021, le Groupe de travail sur les MPPEE s'est réuni au siège d'UNIDROIT à Rome et via Zoom pour discuter des résultats des travaux intersessions. Le Groupe de travail a abordé les questions de l'exécution des créances monétaires par

des titres de créance de tiers, y compris les meilleures pratiques provisoires concernant l'impact de l'automatisation. Il a ensuite discuté des ordres d'imputation sur les terrains et de certains aspects de l'exécution complexe concernant des types spéciaux de biens. En ce qui concerne la réalisation des sûretés, le Groupe de travail a examiné un projet de meilleures pratiques sur les sûretés sur les créances, la disposition des garanties et la modification par les parties des règles concernant la réalisation des garanties.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 20 janvier 2021, UNIDROIT a été invité à participer à un cours en ligne intitulé "Technologie et innovation juridique", une initiative conjointe des Universités Hitotsubashi et de l'Université de Cambridge. Le Secrétaire Général Ignacio Tirado et la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano ont participé à une session de l'Atelier intitulée "Innover l'accès à la justice", qui était l'événement de clôture du cours. Les Professeurs Felix Steffek (Université de Cambridge) et Mihoko Sumida (Université Hitotsubashi) étaient les responsables de la coordination de l'Atelier qui comptait des représentants des Ministères de la justice d'Allemagne et du Japon, de l'OCDE, et les coordinateurs du Programme de recherche "Pathfinders" au nombre des intervenants. UNIDROIT a contribué à cet Atelier avec une présentation des initiatives de l'Institut sur l'accès à la justice, avec un accent particulier sur l'exécution des créances des créanciers. L'Atelier a été suivi par les étudiants de Premier cycle du cours et par des universitaires et des chercheurs japonais de haut niveau.



Le 23 novembre 2021, UNIDROIT a été invité à participer à un atelier intitulé "Excellence and Innovation... Our Profession – COVID and beyond", dans le cadre du 24^{ème} Congrès de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) sur la cyberjustice, parrainé par le Gouvernement de Dubaï et organisé par les Tribunaux de Dubaï. La Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, est intervenue dans le cadre d'une session intitulée "New Opportunities for the Judicial" modérée par David Walker (Rapporteur général du Congrès. Teresa Rodriguez de las Heras Ballell, récipiendaire de la Bourse Sir Roy Goode et consultante à UNIDROIT, a participé à une session intitulée "The Acceleration of the Digitisation of Legal Systems", modérée par Rui Miguel Simão (Secrétaire, Bureau du Conseil général des *Solicitadores* du Portugal, membre de l'équipe Innovation de l'UIHJ).

- *Publication*

La Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano et Teresa Rodriguez de las Heras Ballell, récipiendaire de la Bourse Sir Roy Goode et consultante à UNIDROIT ont contribué aux travaux écrits du 24^{ème} Congrès de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) avec un article intitulé "La pertinence de la technologie pour le projet d'UNIDROIT sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces".

b. Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT

- *Développement du projet*



Les Règles, accompagnées de commentaires, disponibles en anglais et en français, ont été approuvées par le Conseil et les membres d'ELI en 2020, ainsi que par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de la deuxième réunion de sa 99^{ème} session, du 23 au 25 septembre 2020.

- *Publication*

Conformément au Protocole d'accord conclu entre ELI et UNIDROIT concernant la publication des Règles modèles européennes de procédure civile ELI-UNIDROIT, la version anglaise des Règles modèles a été publiée par Oxford University Press en août 2021 en tant que publication en accès libre dans la série ELI Instruments. Plusieurs contrats ont été conclus pour la traduction dans d'autres langues, notamment en allemand, chinois, espagnol, russe et ukrainien.

- *Présentations, séminaires et conférences*



Le 20 juillet 2021, l'Institut de droit européen a organisé un séminaire en ligne sur "L'avenir du droit de la procédure civile – les Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile et leur impact" afin de réfléchir à l'impact que les Règles modèles ont eu et pourraient avoir dans ce domaine. Le webinaire, qui s'est tenu à

l'occasion du 10^{ème} Anniversaire de l'ELI, a été ouvert par la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe, UNIDROIT) sur l'historique du projet commun, en mettant l'accent sur ses origines et son architecture, sur le large éventail de sources que les rédacteurs ont dû prendre en compte et sur la structure de l'instrument final.

Magdalena Tulibacka (Professeure adjointe, Emory Law) a ensuite présenté le point de vue académique sur les Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT de procédure civile et son impact en termes de valeurs souhaitées et de résultats pratiques, tandis que Norel Rosner (Conseiller juridique et politique, DG Justice et Consommateurs, Unité A1 Justice civile) a discuté de l'interaction entre les Règles modèles et l'acquis communautaire, en s'attachant en particulier aux cas où ces Règles ont influencé le droit communautaire, à leur impact futur possible, aux exemples de l'effet de l'acquis communautaire sur les Règles modèles et sur les illustrations où l'acquis communautaire et l'impact du projet ont eu sur la rédaction des règlements communautaires. John Sorabji (Avocat, Collaborateur principal à l'Institut judiciaire de l'University College London; membre du Comité directeur du projet ELI-UNIDROIT) a souligné l'importance des Règles modèles européennes ELI-UNIDROIT en termes de travaux entrepris par des universitaires, des avocats praticiens et des juges de toute l'Europe.

Les discussions ont traité des développements récents des règles fédérales américaines, du rôle des arbitres et des médiateurs dans l'avenir de la procédure civile, et du rôle des méthodes alternatives de résolution des conflits et leur relation avec les tribunaux, entre autres.

3. Actifs numériques et droit privé

Réunions du Groupe de travail

Deuxième session (16-18 mars 2021), troisième session (30 juin–2 juillet 2021), et quatrième session (2-4 novembre 2021).

Travaux intersession

Sous-groupe 1 sur le contrôle et la garde

Première réunion (19 janvier 2021), deuxième réunion (5 février 2021), troisième réunion (23 février 2021), quatrième réunion (13 avril 2021), cinquième réunion (29 avril 2021), sixième réunion (2 juin 2021), septième réunion (5 octobre 2021).

Sous-groupe 2 sur le contrôle et le transfert

Première réunion (20 janvier 2021), deuxième réunion (10 février 2021), troisième réunion (24 février 2021), quatrième réunion (11 mai 2021), cinquième réunion (25 mai 2021), sixième réunion (9 septembre 2021), septième réunion (30 septembre 2021).

Sous-groupe 3 sur les opérations garanties

Première réunion (21 janvier 2021), deuxième réunion (18 février 2021), troisième réunion (20 avril 2021), quatrième réunion (18 mai 2021), cinquième réunion (11 juin 2021), sixième réunion (13 octobre 2021).

Sous-groupe 4 sur la taxonomie et le droit privé international

Première réunion (26 janvier 2021), deuxième réunion (16 février 2021), troisième réunion (2 mars 2021), quatrième réunion (consultations en ligne) (23 septembre-7 octobre 2021).

Comité de rédaction

Première session (14 décembre 2021).

Ateliers

Atelier spécial (31 mai 2021) pour examiner la question des "jumeaux numériques".

Atelier spécial (13 septembre 2021) pour examiner une série de questions relatives à la garde et au contrôle.

Atelier spécial (15 octobre 2021) pour examiner une série de questions relatives à la notion de contrôle.

- *Développement du projet*

Les Principes, les commentaires et les orientations législatives sur les actifs numériques et le droit privé sont élaborés par un Groupe de travail composé d'experts internationaux sélectionnés pour leur expertise dans les domaines du droit de la propriété, des opérations garanties et de la technologie numérique et du droit. Le Groupe de travail est présidé par le Professeur Hideki Kanda, membre du Conseil de Direction, et un certain nombre d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, d'associations professionnelles et d'universitaires participent aux sessions du Groupe de travail en tant qu'observateurs.

En plus des sessions du Groupe de travail, afin de faciliter les travaux intersession, quatre Sous-groupes ont été établis pour examiner les questions suivantes: le Sous-groupe 1 sur le contrôle et la garde; le Sous-groupe 2 sur le contrôle et le transfert; le Sous-groupe 3 sur les opérations garanties, et le Sous-groupe 4 qui comporte deux volets de travail distincts, l'un portant sur la taxonomie et l'autre sur les questions liées au droit privé international. Ces sous-groupes ont travaillé tout au long de l'année 2021 pour préparer des projets de Principes et de commentaires à soumettre à l'examen du Groupe de travail élargi.

Le projet de Principes et orientations législatives sur les actifs numériques et le droit privé comporte cinq sections et treize Principes. La longueur des Principes et des orientations législatives augmentera au fur et à mesure que le Groupe de travail finalisera ses travaux.

- *Groupe de travail*

La deuxième session du Groupe de travail a eu lieu par visioconférence du 16 au 18 mars 2021. Le Groupe de travail a réuni 48 participants, comprenant: i) quinze membres du Groupe de travail, ii) 25 observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, de l'industrie, du gouvernement et du monde universitaire, et iii) huit membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

La troisième session du Groupe de travail s'est déroulée dans un format hybride du 30 juin au 2 juillet 2021. Le Groupe de travail a réuni 47 participants, comprenant: i) quinze membres du Groupe de travail, ii) 23 observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, de l'industrie, du gouvernement et du monde universitaire, et iii) neuf membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

La quatrième session du Groupe de travail s'est déroulée en format hybride du 2 au 4 novembre 2021. Le Groupe de travail a réuni 56 participants, comprenant i) quinze membres du Groupe de travail, ii) 32 observateurs d'organisations internationales, régionales et intergouvernementales, de l'industrie, du gouvernement et du monde universitaire, et iii) neuf membres du Secrétariat d'UNIDROIT.

- *Comité pilote*

Le Conseil de Direction, lors de sa 99^{ème} session, a également recommandé que le Groupe de travail mène ses travaux en parallèle avec un Comité pilote plus large composé d’experts de différents domaines (à la fois techniques et juridiques) et assurant une diversité appropriée en termes de systèmes juridiques, de formation et de géographie. Le Comité pilote a pour but i) de garantir la prise en compte de toutes les sensibilités et réalités nationales, ii) d’accroître la transparence et iii) de fournir au Groupe de travail des informations précieuses et adaptées au contexte. Le Comité pilote est présidé par le Professeur Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction, et a été officiellement créé le 31 août 2021. Les États membres ont été invités à nommer des experts au Comité pilote. À ce jour, vingt-sept pays et une organisation régionale d’intégration économique l’ont fait.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 12 février, Carlo di Nicola (Fonctionnaire principal) et Hamza Hameed (Consultant) ont présenté le Projet d’UNIDROIT sur les Actifs numériques et le droit privé lors de la Semaine de la Digitalisation organisée par l’Université de Lausanne. Plus de 60 étudiants y ont participé.



Le 14 juillet 2021, UNIDROIT a été invité à participer à la 9^{ème} école d’été organisée par la *Law Schools Global League* (LSGL) et coordonnée par les Professeurs Martin Hogg (Université d’Édimbourg) et Simon Chesterman (Université nationale de Singapour). Dans le cadre de leur module en ligne sur “Le droit et la technologie: Quel est l’impact des technologies émergentes sur le droit?”, Carlo Di Nicola (Fonctionnaire

principal) a présenté le projet d’UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé. La présentation a été suivie par plus de 100 étudiants.

En juillet 2021, un article a été publié dans le *Zeitschrift für das Recht der digitalen Wirtschaft (ZdW)* présentant un entretien réalisé par le Dr. Nina-Luisa Siedler, membre du Groupe de travail, avec Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, concernant le projet d’UNIDROIT sur les biens numériques et le droit privé.

Le 6 septembre 2021, la Professeure Louise Gullifer, membre du Groupe de travail, et Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, ont fait une présentation sur le projet sur les biens numériques et le droit privé lors de la Conférence annuelle 2021 de l’Institut de droit européen (ELI).



Le 9 septembre 2021, la Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT, et Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, ont présenté le projet sur les actifs numériques et le droit privé à SOLAIR 2021.

Le 15 novembre 2021, le projet d’UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé a été présenté au Groupe de travail d’experts du G7 sur les documents transférables électroniques dans le cadre du volet numérique et technologique du G7, dirigé par le Département du numérique, de la culture, des médias et du sport du Royaume-Uni.



Le 29 novembre 2021, Carlo Di Nicola, Fonctionnaire principal, a fait une présentation via webinar aux étudiants du Centre de droit commercial de la Faculté de droit de l’Université de Nottingham. Il a donné un aperçu de l’historique de l’Institut, de ses États membres et de ses

méthodes de travail, ainsi que d’une introduction au projet d’UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé.

Le 16 décembre 2021, Carlo Di Nicola a fait une présentation sur le projet d'UNIDROIT sur les actifs numériques et le droit privé lors de la session sur les données numériques du Comité sur les défis numériques pour le droit international de l'Association de droit international (ILA), l'un des Groupes de travail mis en place pour les célébrations des 150 ans de l'ILA. La table ronde débouchera sur la publication par l'ILA d'un livre blanc sur les défis numériques pour le droit international.



4. **Loi type UNCITRAL/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt**

Réunions du Groupe de travail

Deuxième session (10-12 mars 2021), troisième session (1-3 septembre 2021).

Comité de rédaction

Le Comité de rédaction a tenu des réunions les 29 janvier, 13 mai, 25 mai, 5 novembre et 6 décembre 2021.

Sous-groupe sur les aspects technologiques

Les réunions virtuelles du sous-groupe ont eu lieu le 11 janvier 2021 et le 21 juin 2021.

- **Développement du projet**

Lors de sa 99^{ème} session en avril/mai 2020, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a approuvé le projet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt pour le Programme de travail triennal 2020-2022 en tant que projet hautement prioritaire (C.D. (99) A.8), suivi par la Commission de la CNUDCI lors de sa 53^{ème} session en septembre 2020 (UN Doc. A/75/17).

On prévoit que la Loi type consiste en un ensemble de règles de droit commun couvrant les aspects de droit privé d'un système de récépissés d'entrepôt. La Loi type envisagera la délivrance et le transfert de récépissés d'entrepôt électroniques, notamment par l'utilisation de plates-formes électroniques, de systèmes de technologie des registres distribués et d'autres mécanismes technologiques. Il s'agira d'un instrument autonome destiné à être adopté par les États qui cherchent à réformer leur législation nationale.

- **Groupe de travail**

Du 10 au 12 mars 2021, le Groupe de travail sur la Loi type sur les récépissés d'entrepôt, présidé par la Professeure Eugenia Dacoronia, membre du Conseil de Direction, a tenu sa deuxième session à distance. Le Groupe a discuté des suggestions préliminaires de rédaction pour deux chapitres de la future Loi type, à savoir le chapitre II "Délivrance d'un récépissé d'entrepôt" et le chapitre IV "Transfert de récépissés d'entrepôt. Titulaires protégés et autres cessionnaires. Garanties. Dispositions diverses relatives au transfert". En outre, le Groupe a adopté différentes approches législatives pour traiter les récépissés d'entrepôt électroniques dans le texte de la future Loi type.

Du 1^{er} au 3 septembre 2021, le Groupe de travail a tenu sa troisième session sous forme hybride. Le Groupe de travail a examiné les propositions préliminaires de rédaction de trois chapitres de la future Loi type, à savoir le Chapitre I "Champ d'application et dispositions générales"; le Chapitre II "Délivrance d'un récépissé d'entrepôt"; et le Chapitre IV "Transfert de récépissés d'entrepôt. Titulaires protégés et autres cessionnaires. Garanties. Dispositions diverses relatives au transfert". En outre, le Groupe a approfondi la question des récépissés d'entrepôt électroniques. Il a notamment examiné les solutions technologiques déployées et mises en œuvre pour les récépissés d'entrepôt électroniques, notamment leur émission et leur transfert, les différents modèles concernant le concept de contrôle et la question de l'accessibilité aux informations.

Pendant la période intersession, le Comité de rédaction qui a été créé dans le cadre du Groupe de travail a tenu cinq réunions virtuelles, tandis que le Sous-groupe sur les aspects technologiques a tenu deux réunions virtuelles.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 19 novembre 2021, Philine Wehling et Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaires (UNIDROIT), ont participé à l'événement final de l'Université d'hiver sur le droit de l'Union européenne en matière d'agriculture numérique, organisé par l'École des hautes études Sant'Anna (Pise), dans le cadre du module SUSTAIN Jean Monnet. Leur présentation intitulée "Favoriser la transition numérique dans l'agriculture par le droit privé" a mis en évidence la pertinence de la technologie dans un certain nombre de projets actuels d'UNIDROIT. L'accent a été mis sur le projet conjoint CNUDCI/UNIDROIT d'élaboration de la Loi type sur les récépissés d'entrepôt et son intérêt pour les récépissés d'entrepôt électroniques (REE). La présentation a porté sur les différents modèles technologiques actuellement employés pour les REE (par exemple, basés sur des registres et des jetons) et a illustré leur mise en œuvre par des exemples concrets dans les pays. Elle a exposé les avantages et les défis juridiques liés aux REE et comment la Loi type vise à adopter une approche technologiquement neutre pour optimiser l'applicabilité dans différentes juridictions à l'avenir, malgré les développements technologiques constants. L'événement a également donné lieu à des présentations faites par des universitaires et des représentants de la FAO, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et du ministère italien de l'Agriculture.

Le 24 novembre 2021, Philine Wehling, Fonctionnaire, a présenté le projet de Loi type sur les récépissés d'entrepôt lors d'un forum de discussion virtuel avec des étudiants en doctorat de l'*Aston Law School*, à Birmingham, au Royaume-Uni. La présentation et la discussion qui a suivi ont porté sur les questions juridiques liées aux récépissés d'entrepôt électroniques, les droits de propriété dans les juridictions de droit civil et de *common law*, les systèmes d'enregistrement des garanties, et l'impact socio-économique de la réforme des lois sur les récépissés d'entrepôt en Afrique, y compris dans les États membres de l'OHADA.

Le 10 décembre 2021, UNIDROIT, l'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT) ont organisé conjointement un webinaire intitulé "Les projets d'UNIDROIT et la technologie". En introduction, la Professeure Cristina Poncibò (Université de Turin) a présenté le programme du webinaire. Le panel était composé de la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, de la Professeure Teresa Rodriguez de las Heras Ballell, récipiendaire de la Bourse Sir Roy Goode, et de Mme Philine Wehling, Fonctionnaire à UNIDROIT. Ont été présentés les travaux de l'Institut relatifs à la technologie en général, ainsi que deux projets en cours qui ont un intérêt particulier pour la technologie: le projet sur les Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficace et le projet conjoint CNUDCI/UNIDROIT sur l'élaboration de la Loi type sur les récépissés d'entrepôt.



5. *Insolvabilité bancaire*

Atelier exploratoire

(7-8 juin 2021).

Réunion du Groupe de travail

Première session (13-14 décembre 2021).

- *Développement du projet*

Après avoir reçu deux propositions concernant l'harmonisation des règles dans le domaine de l'insolvabilité bancaire - l'une de la Banque d'Italie et l'autre de l'Institut bancaire européen (IBE) - le Conseil de Direction, lors de sa 98^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2019), est convenu de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure un projet sur l'insolvabilité bancaire dans le Programme de travail 2020-2022 avec une priorité moyenne.

En 2021, conformément au mandat du Conseil de Direction, le Secrétariat a sollicité un soutien international, mené des recherches juridiques et organisé un atelier exploratoire sur la liquidation

des banques en collaboration avec l'Institut de stabilité financière de la Banque des règlements internationaux (BRI) les 7 et 8 juin 2021. Cet événement virtuel de deux jours a été suivi par 40 experts internationaux de premier plan et parties prenantes dans le domaine de la gestion des crises bancaires, du droit de l'insolvabilité et de la garantie des dépôts (notamment le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Commission européenne et plusieurs banques centrales de différentes parties du monde). En outre, une Chaire UNIDROIT-Banque d'Italie a été créée et un titulaire de Chaire a été recruté.

Sur la base des conclusions de l'atelier exploratoire et de recherches supplémentaires approfondies, le Secrétariat a présenté, lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre 2021, un document fournissant un compte rendu détaillé de l'analyse de faisabilité, une proposition de portée du projet et une demande de convocation d'un Groupe de travail. À cette occasion, le Conseil a approuvé le champ d'application proposé, sous réserve des normes réglementaires existantes et en soulignant l'accent mis sur les petites banques, a convenu de recommander l'attribution d'un statut de haute priorité au projet et a autorisé le Secrétariat à créer un Groupe de travail. L'Assemblée Générale a approuvé le relèvement de la priorité du projet lors de sa 80^{ème} session en décembre 2021.

- *Groupe de travail*

Un Groupe de travail a été créé, composé de dix membres sélectionnés pour leur expertise dans le domaine de la gestion des crises bancaires, du droit de l'insolvabilité et de la garantie des dépôts. En outre, plus de 30 institutions clés (organisations internationales et régionales, banques centrales, autorités de surveillance, autorités de résolution et sociétés de garantie des dépôts) du monde entier participent au Groupe de travail en tant qu'observateurs.

Une première session du Groupe de travail a eu lieu les 13 et 14 décembre 2021 en mode hybride, sous la présidence de la Professeure Stefania Bariatti, membre du Conseil de Direction. Le Groupe de travail a examiné les questions préliminaires, le champ d'application du futur instrument ainsi que plusieurs sous-thèmes de fond, tels que les objectifs des régimes de liquidation bancaire, les modèles institutionnels possibles et les motifs d'ouverture d'une procédure de liquidation. En outre, le Groupe de travail a convenu de créer trois Sous-groupes thématiques pour mener les travaux intersessions: Sous-groupe 1 sur le champ d'application, les définitions, les objectifs, les modèles institutionnels, les aspects procéduraux et opérationnels; Sous-groupe 2 sur la préparation, les motifs d'ouverture des procédures de liquidation, les outils et le financement; Sous-groupe 3 sur les garanties, les aspects transfrontaliers, la dimension de groupe, la hiérarchie des créanciers et les contrats financiers.

6. *Structure juridique des entreprises agricoles*

<p>Wébinare de consultation</p>
--

<p>(15-16 avril 2021)</p>

<p>Réunion d'experts</p>

<p>(9-10 décembre 2021)</p>

- *Développement du projet*

Le projet sur la structure juridique des entreprises agricoles (projet SJEA) représente le troisième projet du partenariat tripartite entre UNIDROIT, la FAO et le FIDA. Le projet SJEA a été proposé pour inclusion dans le Programme de travail 2020-2022 par le Conseil de Direction, lors de sa 98^{ème} session, et a été approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 78^{ème} session.

En 2021, le Conseil de Direction avait recommandé au Secrétariat de poursuivre ses consultations et son analyse préliminaire de faisabilité. En conséquence, les 15 et 16 avril 2021, UNIDROIT, la FAO et le FIDA ont organisé conjointement un webinaire de consultation qui était articulé autour de cinq sessions portant respectivement sur: i) les exigences réglementaires et les scénarios de nouvelles technologies, ii) les structures contractuelles pour la collaboration, (iii) les recours et les mécanismes de règlement des différends, iv) les structures d'entreprise pour l'organisation des agriculteurs, et v) les défis pour le financement agricole.



Axé sur les aspects juridiques et commerciaux des entreprises agricoles, le webinaire a réuni 35 intervenants et plus de 150 participants inscrits, provenant d'horizons très divers, notamment des praticiens et des universitaires, des représentants d'organisations internationales, ainsi que des représentants du secteur privé, des ONG et de groupes de réflexion.

En particulier, le séminaire en ligne visait à informer la rédaction d'une liste annotée de contenu et de sujets possibles à traiter dans un futur instrument potentiel et a exploré la nature de la contribution à apporter par UNIDROIT, la FAO et le FIDA à la lumière de leur mandat et de leur expertise respectifs. Les conclusions et les recommandations du webinaire ont été présentées lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction qui a convenu de relever le niveau de priorité du projet SJEA afin de permettre au Secrétariat d'établir un Groupe de travail pour continuer à définir la portée et le contenu du projet SJEA ([C.D. \(100\) B.5](#)).

Les 9 et 10 décembre 2021, le Secrétariat a organisé une réunion hybride avec un petit groupe d'experts pour discuter des sujets à couvrir dans le document de travail qui pourrait guider les discussions de la première session du Groupe de travail.

7. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance

Atelier sur les PRICL

Huitième session (18 janvier 2021)

- *Développement du projet*

Le 18 janvier 2021, UNIDROIT a participé au 8^{ème} atelier sur les PRICL (Principes de droit des contrats de réassurance) qui a remplacé la réunion semestrielle du Groupe de travail initialement prévue en mars 2021. Le Secrétaire Général et la Secrétaire Générale adjointe ont présenté la "Note sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la crise sanitaire de la COVID-19", suivie d'une discussion sur l'impact de la COVID-19 et des PRICL conduite par le Professeur Helmut Heiss. Le Groupe de travail a également discuté d'un projet de document sur les "Responsabilités des réassureurs en cas de dépassement des limites de police et d'obligations extracontractuelles".

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 19 mai 2021, le Secrétaire Général Ignacio Tirado a fait une présentation intitulée "Les Principes d'UNIDROIT, les contrats de réassurance et la pandémie" lors d'un webinaire organisé par l'Institut italien pour la supervision des assurances sur les CAT Bonds.

Le 27 mai 2021, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, et la Secrétaire Générale Adjointe, Anna Veneziano, ont participé à la deuxième conférence de la série intitulée *Transatlantic Lectures on Insurance Law (ATILA)*, organisée par l'*Insurance Law SIG* à l'Institut de droit européen, qui était consacrée à l'illustration de l'application des PRICL à la crise sanitaire COVID-19.

8. Collections d'art privées

- *Développement du projet*

Conformément à l'inclusion de ce projet dans le Programme de travail en tant qu'activité ayant une priorité basse, le Secrétariat a continué à chercher à identifier les aspects de droit privé qui relèvent de son mandat. Les activités entreprises dans le cadre de cette étude ont été résumées dans le document préparé par le Secrétariat pour la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre 2021.

L'accent a été mis sur les objets orphelins, qui peuvent être définis comme des objets culturels n'ayant pas de provenance identifiée - ou totalement identifiée. Ces objets peuvent être le résultat de déplacements consécutifs à des vols ou des fouilles illicites (pour les antiquités), mais aussi de guerres, de domination coloniale, de persécutions ethniques, etc. En droit des biens culturels, la question est plutôt celle de l'histoire de la propriété.

- *Présentations, séminaires et conférences*



Malgré le niveau de priorité bas accordé à ce sujet, des travaux ont été réalisés grâce aux partenaires du Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP). En particulier, en février 2021, UNIDROIT a organisé conjointement avec le Centre de droit de l'art de l'Université de Genève (ALC) (un membre institutionnel de l'UCAP) et la Fondation Gandur pour l'Art (FGA) un symposium sur "What prospects for 'Orphan Works':

Réflexions sur les biens culturels sans provenance". Ce symposium en ligne a réuni de nombreux spécialistes qui ont développé le concept de provenance et fait des commentaires et propositions très intéressants.

9. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Fonctions de Dépositaire d'UNIDROIT

- *Convention du Cap et Protocole aéronautique*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire de la Convention du Cap en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du Protocole aéronautique en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Au 31 décembre 2021, la Convention comptait 83 États contractants et une Organisation régionale d'intégration économique contractante à la Convention et le Protocole aéronautique 80 États contractants et une Organisation régionale d'intégration économique contractante. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, un État a déposé son instrument d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique.

Le 13 mai 2021, le Chargé d'affaires de l'Ambassade de la République kirghize en Italie, M. Ermek Isakov, a déposé auprès d'UNIDROIT, l'instrument d'adhésion du Kirghizistan à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique. M. Isakov a été reçu par Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et Marina Schneider, Juriste Principale et Dépositaire des Traités.



- *Protocole ferroviaire de Luxembourg*

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole de Luxembourg en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole ferroviaire de Luxembourg a été adopté le 23 février 2007 lors d'une Conférence diplomatique tenue à Luxembourg. Au 31 décembre 2021, il compte sept États signataires (Allemagne, Espagne, France, Italie, Mozambique, Suisse et Royaume-Uni), trois États contractants (Gabon, Luxembourg et Suède) et une Organisation régionale d'intégration économique contractante (l'Union européenne). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, un État a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg.

Le 10 novembre 2021, le Royaume d'Espagne, déjà Partie à la Convention du Cap et au Protocole aéronautique, a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg. Son Excellence M. Alfonso María Dastis Quecedo, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume d'Espagne en Italie, a signé le Protocole ferroviaire de Luxembourg lors d'une cérémonie tenue au siège d'UNIDROIT à Rome. L'Ambassadeur, accompagné par M. Moisés Morera, a été reçu par Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des Traités, et par Teresa Rodriguez de las Heras Ballell (Consultante d'UNIDROIT et représentante de l'Espagne au sein du Groupe de travail ferroviaire).



Le 8 avril 2021, lors de la 9^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire en vue de l'établissement d'un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg, M. André Smit, Conseiller juridique d'État, Bureau du Conseiller juridique principal d'État (Droit international), Département sud-africain des relations internationales et de la coopération, a indiqué que la toute dernière étape, à savoir l'obtention de

l'approbation du Président autorisant le Ministre des Transports à signer le Protocole ferroviaire, avait été franchie le 23 mars 2021. La quatrième signature requise pour l'entrée en vigueur du Protocole était donc imminente.

b. Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg)

Commission préparatoire

Neuvième session (8 avril 2021), dixième session (via la procédure de confirmation par e-mail, juillet 2021)

- *Développement du projet: Commission préparatoire ferroviaire*

Le 8 avril 2021, UNIDROIT et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaire (OTIF) ont tenu la 9^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire en vue de l'établissement



d'un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg. La session a été organisée en distanciel par le Secrétariat de l'OTIF à Berne. Ont participé à cette session 28 délégations gouvernementales, ainsi que la Commission européenne, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la CEE-ONU – Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, et l'Union africaine. Les Secrétaires Généraux ont ouvert la session. La Commission, co-présidée par les États-Unis d'Amérique et la Finlande, a approuvé une version révisée du projet de Règlement du Registre international, qui sera publié en temps utile par l'Autorité de Surveillance conformément au Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap. La Commission a également reçu un résumé sur les développements et activités survenus depuis la dernière session de la Commission préparatoire et les activités du Groupe de travail sur la ratification. Elle a été informée des activités du Groupe d'experts établi par la CEE-ONU pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (PIRRS). Plusieurs délégations participantes ont fait des déclarations très favorables sur les avantages du fonctionnement futur du Protocole ainsi que sur l'état du processus de ratification dans leur système juridique.



Le 6 mai 2021 et les 13 et 14 septembre 2021, UNIDROIT a participé à la troisième et quatrième réunion du Groupe d'experts établi par la CEE-ONU pour le PIRRS. Le Groupe d'experts a été établi sur recommandation du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) du Comité des transports intérieurs. Son objectif est d'élaborer des normes et des recommandations pour la mise en œuvre du Système d'identification unique des véhicules ferroviaires (URVIS) dans le Protocole

ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap, qui devrait être conforme aux pratiques actuelles de l'industrie et anticiper les avancées technologiques et autres du futur.

Les réunions, auxquelles a assisté la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, la Professeure Anna Veneziano, ont donné lieu, entre autres, à des discussions sur les meilleures pratiques et les exigences nationales en matière de marquage du matériel roulant; les cas d'utilisation et l'apposition du numéro URVIS sur le matériel roulant; les aspects technologiques; l'évaluation de l'identification et la sélection des solutions possibles; et l'élaboration de recommandations et de normes.

La quatrième réunion a aussi vu la participation du Groupe de travail ferroviaire, de l'OTIF ainsi que des associations industrielles européennes et internationales et des États membres de la CEE-ONU. Elle a poursuivi les discussions fructueuses sur l'élaboration de Règles types portant sur les aspects techniques de la mise en œuvre du numéro URVIS pour l'inscription du matériel roulant ferroviaire.

Tout au long de l'année 2021, le Secrétariat a continué à coopérer activement avec l'OTIF, les Co-Présidents de la Commission préparatoire et le Groupe de travail ferroviaire dans les travaux préparatoires à l'établissement de l'Autorité de surveillance pour le fonctionnement du Registre international, le Registre international lui-même et dans l'organisation d'activités promotionnelles. Le Secrétariat a également continué à coopérer avec d'autres organisations mondiales et régionales afin de maximiser les efforts de diffusion d'informations sur les avantages de la mise en œuvre du Protocole.

- *Présentations, séminaires et conférences*



La 53^{ème} session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique s'est tenue du 17 au 23 mars, dédiée à l'industrialisation et à la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de COVID-19.

Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a représenté UNIDROIT à la réunion du Comité d'experts qui a traité, entre autres, des activités entreprises sous la direction de la Division du développement du secteur privé et des finances pour la mise en œuvre de la Résolution 965(LII) de la CEA des Nations Unies sur le Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dans le cadre du Rapport sur le suivi par la Commission économique pour l'Afrique des résolutions de la 52^{ème} réunion annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, et de la réunion extraordinaire de 2020 du Bureau de la Conférence (p. 5). La Résolution "demande à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, sa campagne de sensibilisation et de promotion sur le continent africain du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole ferroviaire de Luxembourg)".

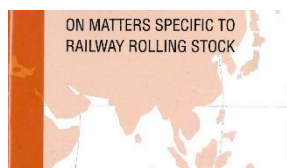
THE 2001 CAPE TOWN CONVENTION
ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT



Suite à la session de la Commission préparatoire ferroviaire susmentionnée du 8 avril 2021, le Groupe de travail ferroviaire a organisé une table ronde intitulée "Building Back Greener: Le rôle du Protocole ferroviaire de Luxembourg dans l'économie post-Covid". La table ronde organisée par l'OTIF a été ouverte

par les Secrétaires Généraux d'OTIF et d'UNIDROIT, et a été suivie par une déclaration liminaire de Mme Claire Depré, Directrice adjointe, Direction Terrestre de la Direction Générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) (Commission européenne). M. Howard Rosen, Président du Groupe de travail ferroviaire, a ensuite modéré une table ronde à laquelle ont participé M. Alberto Mazzola (Directeur Général, Communauté européenne du rail (CER)), Mme Anne Mazière (Responsable du soutien aux entreprises / Directrice Générale, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank) et Mme Jamie Holley (PDG de Traxtion et Président de l'African Rail Industry Association).

Au cours de l'année 2021, l'impact économique, social et environnemental du Protocole ferroviaire a été reconnu et détaillé dans un certain nombre de documents publiés par le Groupe de travail ferroviaire ou préparés pour lui.



Par exemple, le 3 juin 2021, le Conseil de l'Union européenne des transports a publié ses conclusions sur le thème "Placer le rail au premier plan d'une mobilité durable et intelligente", à l'issue d'une réunion spéciale sur l'Année européenne du rail. Dans ce document, la déclaration du Conseil de l'Union européenne des transports a expressément reconnu le rôle du Protocole ferroviaire de Luxembourg dans la mise en place d'un environnement juridique favorable aux investissements dans le matériel roulant ferroviaire, dans le cadre d'une stratégie plus générale sur la mobilité durable.

Le 14 décembre 2021, la Commission européenne a lancé son Plan d'action pour promouvoir le transport ferroviaire de voyageurs longue distance et transfrontière qui présente son adhésion claire au Protocole ferroviaire de Luxembourg, en indiquant ce qui suit : "Dans ses conclusions du 3 juin 2021, le Conseil a reconnu "qu'il est nécessaire que le secteur réalise d'importants investissements dans le matériel roulant destiné au transport international à longue distance" et "que des investissements de la part du secteur privé s'imposent d'urgence", tout en rappelant "aux États membres l'existence d'accords et de traités internationaux qui facilitent les investissements privés, tels que le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap [relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles]". La Commission a indiqué que "L'Union [européenne] (pour ce qui est de ses compétences) et plusieurs États membres ont déjà ratifié le Protocole. Dès son entrée en vigueur, le protocole permettra au secteur privé de financer plus facilement et à moindre coût le matériel roulant ferroviaire. La Commission encouragera sa mise en œuvre rapide dans toute l'Union [européenne]."

c. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole MAC)

Commission préparatoire

Troisième session, 3-4 juin 2021.

Groupe de travail sur le Règlement

Troisième (19 février 2021) et quatrième session (30 avril 2021).

Groupe de travail sur le Conservateur

Deuxième session (26 février 2021), troisième session (7 mai 2021), quatrième session (20 mai 2021), cinquième session (16 novembre 2021) et sixième session (21 décembre 2021).

- *Développement du projet: Commission préparatoire MAC*

Le quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (le "Protocole MAC") a été adopté lors d'une Conférence diplomatique à Pretoria, en Afrique du Sud, le 22 novembre 2019. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole MAC (Pretoria, 11-22 novembre 2019), une Commission préparatoire a été créée pour agir en tant qu'Autorité de surveillance provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole.

La Commission préparatoire, sous la direction du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, a trois tâches fondamentales: i) sélectionner un Conservateur pour mettre en œuvre le Registre international du Protocole MAC, ii) œuvrer à l'établissement d'une Autorité de surveillance, et iii) préparer la première édition du Règlement du Registre international. Habituellement, la Commission préparatoire joue également un rôle important en encourageant les États à signer, ratifier et appliquer le Protocole.

Tout au long de l'année 2021, la Commission préparatoire a réalisé des progrès rapides en ce qui concerne ses trois principales responsabilités. La Commission a créé un Groupe de travail sur le Conservateur et un Groupe de travail sur le Règlement pour l'aider à atteindre ses objectifs. Composés d'experts des États participants, les deux Groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises en 2021. Grâce aux efforts des Groupes de travail, un premier projet de règlement du Protocole MAC a été approuvé par la Commission préparatoire et le processus d'appel d'offres pour la sélection du conservateur a été presque finalisé. Les négociations concernant la nomination d'une Autorité de surveillance sont en cours, UNIDROIT étant un candidat possible.

- *Réunions de la Commission préparatoire et des Groupes de travail*

La troisième session de la Commission préparatoire a eu lieu par visioconférence les 3 et 4 juin 2021. La Commission a réuni 32 participants provenant de huit États membres de la Commission, de deux États observateurs, d'une organisation d'intégration économique régionale observatrice, d'une organisation observatrice et d'observateurs de droit de la Conférence diplomatique.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le 15 septembre 2021, le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap a été présenté au *Board of the Leasing Association of Kenya*. La réunion, organisée par Kozolchik National Law Center (NatLaw), a comporté des présentations de Messieurs Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT), Marek Dubovec (Directeur exécutif, NatLaw) et Rafael Castillo-Triana (CEO, *Latin America and Emerging Markets, the Alta Group*). Messieurs Anthony Kibe (Président), Oscar Saina (Directeur du marketing) et Madame Edna Kihara (Directrice des projets spéciaux) de *Leasing Association of Kenya* ont participé à la réunion.

- *Publications*

Le Commentaire officiel du Protocole MAC, rédigé par le Professeur Sir Roy Goode, a été publié en mai 2021 et lancé officiellement lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction en septembre 2021. Sir Roy Goode a également été chargé de rédiger le Commentaire officiel de la Résolution 4 de l'Acte final de la Conférence diplomatique MAC.

B. PROMOTION DES INSTRUMENTS ADOPTÉS PAR UNIDROIT

Dans les limites imposées par la pandémie, le Secrétariat a continué durant l'année 2021 à déployer ses efforts pour promouvoir les Conventions et autres instrument d'UNIDROIT lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des États membres d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

1. La Convention du Cap et ses Protocoles

- *Présentations, séminaires et conférences sur le système de la Convention*

En 2021, la Convention du Cap et ses Protocoles ont fait l'objet d'un certain nombre de conférences, de séminaires et de présentations dans le monde entier. En ce qui concerne plus particulièrement les activités auxquelles UNIDROIT a participé directement, on peut citer, à titre d'exemple:

Le 22 avril 2021, le Secrétaire Général a participé à une table ronde sur la Convention du Cap dans le cadre de la première Conférence internationale sur le droit des opérations garanties organisée par l'école Uria Menéndez - ICADE de droit de la régulation des marchés, accueillie par l'Universidad Pontificia Comillas (Madrid, Espagne).

Le 12 novembre 2021, Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe, UNIDROIT) et Hamza Hameed (Consultant juridique, UNIDROIT) ont donné une conférence conjointe sur Zoom aux

étudiants de l'Universitas Padjadjaran, Faculté de droit, Département de droit des affaires transnationales. La conférence, à laquelle ont assisté environ 250 étudiants, a été ouverte par le Doyen de la Faculté de droit, le Professeur Idris, S.H., M.A., et modérée par la Professeure Prita Amalia, S.H., M.H.

Le 3 décembre 2021, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, et le Consultant juridique Hamza Hameed, ont représenté UNIDROIT à la Conférence internationale 2021 sur la facilité de la pratique des affaires (Ease of Doing Business) organisée par le ministère de la Justice de la République de Corée à Séoul. Cet événement a marqué le lancement du Réseau conjoint de coordination et de soutien des réformes portant sur les opérations garanties qui a été créé pour coordonner les activités des organisations impliquées dans la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités en matière d'opérations garanties et de réformes connexes. Parmi ses membres figurent la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), la Société financière internationale (SFI, membre du Groupe de la Banque mondiale), UNIDROIT, le Kozolchik National Law Center (Natlaw) et l'Organisation des États américains (OEA). Anna Veneziano a participé à la première table ronde sur le lancement du réseau lors de l'événement, tandis que Hamza Hameed a fait une présentation dans le cadre de la table ronde intitulée "Secured Transactions and Related Reform: Improving the Getting Credit Environment in the Republic of Korea", où il a exposé certains des instruments d'UNIDROIT dans le domaine du droit des opérations garanties et la manière dont ils pourraient faciliter l'accès au crédit pour les PME en République de Corée.

- *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole spatial)*

Le 6 février 2021, Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT) a prononcé un discours inaugural intitulé "Importance d'un système uniforme de droit des opérations garanties afin de promouvoir le financement sur actif dans le secteur spatial" lors du séminaire international d'une journée sur la privatisation du secteur spatial en Inde – Questions et défis, organisé par la *Symbiosis Law School*, Hyderabad, Inde. Le séminaire a réuni plus de 50 participants.



Le 31 mars, UNIDROIT et BHO Legal ont organisé une table ronde internationale sur les avantages du financement spatial sur l'actif dans l'économie post-Covid-19. Cet événement – qui a réuni plus de 60 participants – a porté sur les résultats d'une enquête récemment menée par BHO Legal et UNIDROIT sur l'impact de COVID-19 sur le financement spatial. Oliver Heinrich (BHO Legal) a animé cette table ronde. Kentaro Miyagi (Nishimura & Asahi), Shiva Dustdar (Banque européenne d'investissement (BEI)) et Gavin McCosker (Australian Financial Security Authority (AFSA)) sont intervenus avec des présentations.

Le 4 mai 2021, Hamza Hameed, Consultant, a fait une visioconférence aux étudiants de l'Advanced Master's LLM in Air and Space Law Programme de l'Institut international de droit aéro et spatial de l'Université de Leyde. Elle a porté sur la pertinence du financement sur actif dans le secteur spatial, puis sur les dispositions du Protocole spatial qui facilitent ce mécanisme.

Le Protocole spatial de la Convention du Cap a été présenté à deux reprises dans le cadre de la 60^{ème} session du Sous-comité juridique du Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). Le 7 juin 2021, le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, a fait une déclaration lors du Sous-comité juridique qui faisait le point sur la mise en œuvre du Protocole spatial et soulignait les avantages qu'il peut apporter au secteur spatial, avec un accent particulier sur le secteur NewSpace. Le Professeur Tirado a également mentionné la demande d'UNIDROIT pour obtenir le statut d'observateur permanent au sein du COPUOS.



Le 8 juin 2021, le Secrétaire Général Tirado et le Professeur Bernhard Schmidt-Tedd (DLR) ont fait une présentation conjointe du Protocole spatial lors du Symposium sur le droit spatial 2021 à l'Institut international de droit spatial (IISL) et du Centre européen de droit spatial (ECSL) intitulé "Le droit de l'espace pour l'économie spatiale mondiale", dans le cadre de la 60^{ème} session du Sous-comité juridique du COPOUS. Cette présentation a été suivie de questions-réponses avec les délégués et les intervenants.

Du 14 au 18 juin 2021, Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT) a participé à la Conférence mondiale sur l'exploration spatiale 2021 (GLEX 2021) organisée par la Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et ROSCOSMOS à Saint-Pétersbourg (Russie). Il a fait une présentation technique sur le "Système harmonisé des opérations garanties pour les biens spatiaux – le Protocole spatial de la Convention du Cap" dans le cadre de la session sur la "Coopération internationale pour l'exploration spatiale" et était Co-président du Groupe de travail Jupiter sur la viabilité spatiale où il a exposé les résultats des discussions du Groupe de travail portant sur l'interopérabilité dans l'espace et l'importance de lois et de normes uniformes.



Le 30 juillet 2021, en collaboration avec la *Space Court Foundation*, UNIDROIT a organisé une table ronde sur le thème "Réimaginer le Protocole spatial: la Convention du Cap face aux activités spatiales émergentes" qui traitait du financement basé sur des actifs comme étant un outil que les entreprises NewSpace peuvent utiliser pour alimenter la croissance des activités spatiales de l'homme. Animée par Daniel Porras (Directeur, Partenariats stratégiques et communication à la *Secure World Foundation*), les discussions ont pu compter sur les interventions de la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, de Christopher Hearsey (*Space Court Foundation*), de Jack Wright Nelson (*National University of Singapore*), de Neda Senturk (*Dikici Law Istanbul*), et de Hamza Hameed.

Du 25 au 29 octobre 2021, Hamza Hameed a participé au Congrès international d'aéronautique 2021 (IAC 2021) pour promouvoir le Protocole aéronautique, organisé par la Fédération internationale d'aéronautique (IAF) et par le Centre spatial Muhammad Bin Rashid des E.A.U. à Dubaï. Il a fait deux présentations techniques sur les sujets suivants: "Secondary Market for Space Assets – The Economic Case for On-Orbit Servicing as a Mechanism to Extend Satellite Life Cycles and Mitigate Space Debris", dans le cadre du Symposium de l'IAF sur la sécurité spatiale et "Security Interests In Extra-Terrestrial Infrastructure", dans le cadre du Colloque de l'IISL (*International Institute of Space Law*) sur le droit de l'espace extra-atmosphérique.

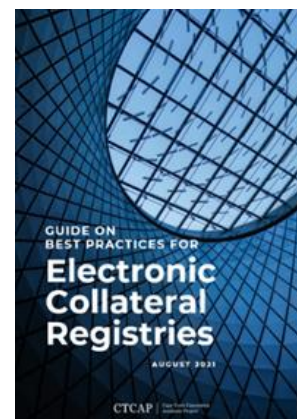


- *Projet académique de la Convention du Cap*

Le 24 septembre, le Projet académique relatif à la Convention du Cap a célébré le lancement du Guide des Meilleures pratiques pour les registres de garanties électroniques lors d'un événement qui s'est tenu à Rome et sur Zoom. Lors de la cérémonie de lancement, les Directeurs du Projet académique relatif à la Convention du Cap, les Professeurs Ignacio Tirado (UNIDROIT), Louise Gullifer (Université de Cambridge) et Jeffrey Wool (Groupe de travail aéronautique) ont prononcé quelques mots de bienvenue, suivis d'observations par Rob Cowan (Aviareto), en sa qualité de sponsor de ce projet, puis d'un résumé du Guide par Marek Dubovec (NatLaw). Ensuite, des représentants d'organisations internationales et nationales qui bénéficieront du Guide ont fait part de leurs réflexions.

Le 5^{ème} Atelier portant sur le Projet sur les Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques (MPRE) a été organisé par le Projet académique relatif à la Convention du Cap au Cavonius Centre, Gonville & Caius College, Université de Cambridge, et sur Zoom le 28 septembre 2021. Ce projet est soutenu par la Fondation d'UNIDROIT

et Aviareto. Après avoir récemment publié un Guide des Meilleures pratiques pour les registres de garanties électroniques, le Projet sur les MPRE se concentre désormais sur le développement des meilleures pratiques pour la conception et le fonctionnement des registres électroniques des sociétés. Le 5^{ème} Atelier a consisté en une présentation par Julian Lamb (Commission des services financiers de Jersey) qui a décrit le rôle joué par les registres des sociétés et leur évolution dans le temps, ainsi que par Hamza Hameed (Consultant, UNIDROIT) sur l'application aux registres des sociétés des facteurs de performance critiques identifiés par le Guide des registres de garanties. L'Atelier a également bénéficié de la contribution de diverses organisations nationales et internationales impliquées dans la conception et le fonctionnement des registres d'entreprises.



La 10^{ème} Conférence annuelle du Projet académique relatif à la Convention du Cap a eu lieu au Robinson College, Université de Cambridge les 29 et 30 septembre 2021. La Conférence a été organisée par le Projet académique relatif à la Convention du Cap. Il s'agit d'un partenariat entre UNIDROIT et la Faculté de droit de l'Université de Cambridge, sous les auspices du *Centre for Corporate and Commercial Law* (3CL).



La Conférence comptait 173 inscrits, dont 60 en présence, les autres participant via Zoom. Le premier jour de la Conférence a été consacré à la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (la "Convention du Cap") et de son Protocole portant sur les matériels d'équipement aéronautiques (le "Protocole aéronautique"). La Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti, a souhaité la bienvenue aux participants, suivie d'une allocution du Professeur Sir Roy Goode.

Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, a ensuite examiné "L'impact de la Convention du Cap dans le contexte mondial post-pandémique". Puis la Professeure Louise Gullifer et M. Anton Didenko ont invité les participants à faire part de leurs commentaires sur les domaines de recherche futurs relatifs à la Convention du Cap qui pourraient être menés sous les auspices du Projet académique.

Le premier jour a consisté en un débat portant sur la Convention du Cap et les questions



environnementales, sociales et de gouvernance, concernant le financement vert dans le cadre de la Convention du Cap. M. Ben Caldecott est intervenu sur ce sujet (Université d'Oxford), puis le Professeur Jeffrey Wool (GTA, Université d'Oxford) a exposé ses commentaires. La journée s'est terminée par un débat présidé par le Professeur Oren Sussman (Université d'Oxford) sur le thème suivant "La Convention du Cap: une évaluation de

son impact 20 ans après". Au cours de ce débat, Daniel C. da Silva (Boeing Capital), les Professeurs Vadim Linetsky (Northwestern University), Julian Franks (London Business School) et Jeffrey Wool (GTA, Université d'Oxford) ont examiné l'aspect économique et la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT) a analysé l'aspect juridique.

Le deuxième jour, la Conférence a commencé par un débat sur "Les plans d'arrangement et les 'procédures d'insolvabilité' de l'art. 1(l) de la Convention du Cap" présidé par la Professeure Louise Gullifer (Université de Cambridge). Le Professeur Riz Mokhal (South Square Chambers, UCL), Felix Steffek (Université de Cambridge), Kenneth Gray (Norton Rose Fulbright) et Philip Hertz (Clifford Chance) sont ensuite intervenus sur cette question.

Cette présentation a été suivie d'une discussion sur "l'importance de l'insolvabilité transnationale de l'art. XXX(4) du Protocole aéronautique (et de l'article équivalent dans les autres Protocoles)" présidée par le Professeur Ignacio Tirado (UNIDROIT) avec une présentation de la Professeure Irit Mevorach (Université de Nottingham), ainsi que des commentaires du Professeur Jeffrey Wool (GTA; Université d'Oxford) et de Kristin Van Zwieten (Université d'Oxford).

La dernière session a consisté en une discussion sur "La signification de 'restituer' de l'art XI Alt A (2) (Protocole aéronautique et dispositions équivalentes dans d'autres protocoles)" conduite par le Professeur David Brown (Université d'Adelaide), suivie des commentaires de John Canning (KWM); et en une autre discussion sur "La portée et l'application dans les procédures d'insolvabilité de l'art XI Alt A (10) (Protocole aéronautique et dispositions équivalentes dans d'autres protocoles)" avec une présentation de William Piels (Holland & Knight) et des commentaires de William Glaister (Clifford Chance).

2. Protection internationale des biens culturels

a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés

- *État*

Au 31 décembre 2021, la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés comptait 52 États contractants (voir l'Annexe II). Le Benin, Madagascar et le Togo ont ratifié la Convention en 2021. D'autres instruments de ratification/d'adhésion doivent être déposés auprès du Dépositaire et les procédures sont en cours dans d'autres pays.

- *Commentaire*

La deuxième édition du Commentaire de Lyndel Prott sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés a été publiée par l'Institute of Art and Law. Ce Commentaire a été préparé par le Prof. Lyndel Prott qui a été profondément impliquée dans l'élaboration et l'adoption de la Convention d'UNIDROIT de 1995, avec la collaboration de Thomas Adlercreutz, Ruth Redmond-Cooper et Marina Schneider.



b. Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts

Le Congrès du Pérou a adopté, le 19 juillet 2021, une révision de la Constitution modifiant son article 21 (loi N° 31304 publiée au Journal Officiel en date du 23 juillet 2021). Cette loi établit la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts et l'exposé des motifs de la loi fait référence aux Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts comme base de cette réforme.

c. Coopération institutionnelle

- *Réunions ministérielles du G20 Culture*



UNIDROIT a été invité cette année à participer aux réunions ministérielles du G20 Culture. La Professeure Maria Chiara Malaguti, Présidente d'UNIDROIT, a participé au panel de discussion "'United Against Crime', Intergovernmental, Judicial and Police Cooperation" de la réunion en ligne du G20 Culture qui a eu lieu le 9 avril 2021 pour discuter du "Droit privé comme base pour une action efficace". Le Dr Jorge Sanchez Cordero Davila, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, participe également à la réunion avec une présentation dans la session intitulée "La protection à venir. Nouvelles technologies et nouveaux regards". C'est l'occasion de réfléchir à la manière dont les institutions internationales – parmi lesquelles UNIDROIT – et les différents pays du G20 ont abordé les différentes questions liées à la protection des biens culturels et à la lutte contre le trafic illicite de ces biens et à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels afin de définir des objectifs politiques clairs et de les poursuivre conjointement par une

action coordonnée. Les conclusions du webinaire ont alimenté la déclaration des Ministres de la culture du G20, adoptée à Rome le 30 juillet 2021, qui a réitéré l'inquiétude face à l'augmentation du trafic illicite de biens culturels et a appelé la communauté internationale à prendre des mesures fortes et efficaces, notamment "la ratification des accords et conventions internationaux pertinents et des progrès dans le développement et la meilleure mise en œuvre des normes internationales, en étroite coopération avec les organisations internationales compétentes, notamment l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS et UNIDROIT".

- *Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies*

Le 6 décembre 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution intitulée "Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine", qui réaffirme l'importance de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, ainsi que d'autres conventions internationales, et invite les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties. La Résolution reconnaît également la célébration du 25^{ème} anniversaire de la Convention d'UNIDROIT de 1995.

- *UNESCO*

UNIDROIT a été activement impliqué par l'UNESCO dans la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.



Ignacio Tirado, Secrétaire Général, a participé au dialogue régional en ligne sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels et le retour et la restitution de biens culturels dans la région Afrique. Il a fait une présentation sur 25 ans de protection des biens culturels par la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Il a réitéré l'engagement d'UNIDROIT, avec ses partenaires,

en particulier l'UNESCO, la CEDEAO et l'Union africaine avec lesquels UNIDROIT partage des activités spécifiques en Afrique, dans la lutte contre le trafic illicite.

Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités à UNIDROIT, a participé à la Conférence régionale Asie-Pacifique ainsi qu'au Dialogue arabe régional en ligne le 6 septembre 2021. L'un des objectifs de ces conférences était d'identifier les obstacles actuels à la ratification des Conventions de l'UNESCO de 1970 et d'UNIDROIT de 1995 et de suggérer des moyens pour les États membres de l'UNESCO dans ces régions d'adhérer à ces instruments.



UNIDROIT a également été invité à participer à la conférence internationale organisée par l'UNESCO, en partenariat avec l'Union européenne et dans le cadre des célébrations du 50^{ème} anniversaire de la Convention de 1970, qui a réuni tous les acteurs de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels pour dialoguer sur une approche unie et collaborative pour renforcer la lutte contre le trafic illicite des biens culturels au niveau mondial et sur des activités concrètes à mettre en œuvre.

- *ICCROM*

UNIDROIT s'est joint au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) pour organiser, dans le cadre du IV^{ème} Forum international du Gran Sasso, la 3^{ème} Conférence pour un partenariat académique euro-africain, avec l'Università degli Studi di Teramo et le Diocèse de Teramo, intitulée "Building the future together: The role of academic cooperation in shaping a new socio-economic integration project for youth". Cette conférence visait à élargir les horizons dans la perspective d'un dialogue culturel renouvelé et d'une nouvelle collaboration pour le développement des peuples. La Présidente Malaguti, la Secrétaire



Général adjointe Anna Veneziano et la Juriste principale et Dépositaire des traités Marina Schneider ont participé aux différentes sessions.

À la suite de cette conférence, et sur la base de ses résultats, UNIDROIT a été invité par l'ICCROM à participer à une réunion de planification stratégique qui s'est tenue à Porto Novo (Bénin) en novembre 2021 dans le cadre du programme phare de l'ICCROM Jeunes Patrimoine Afrique.

- *Union africaine*

2021 était l'Année de l'Union africaine intitulée "Culture, arts et patrimoine, leviers pour construire l'Afrique que nous voulons", et UNIDROIT a participé à diverses activités.

DECOLONIZING HERITAGE –
THE RETURN OF CULTURAL
OBJECTS TO AFRICA :
AN INTERNATIONAL LAW
PERSPECTIVE



23 - 24 September 2021

En particulier, UNIDROIT a été partenaire d'une conférence internationale intitulée "Decolonizing Heritage - The Return of Cultural Objects to Africa: An International Law Perspective" qui a eu lieu les 23 et 24 septembre 2021 à Genève, organisée par la Chaire UNESCO de droit international de la protection du patrimoine culturel, le Centre d'art et de droit, Université de Genève, et le Département de droit international public et des organisations internationales, Université de Genève, en partenariat également avec la Mission permanente de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, le Global Studies Institute, l'Université de Genève et l'Union africaine.

- *CEDEAO*



Du 29 juin au 1^{er} juillet 2021, UNIDROIT a été invité à assister à la première réunion du Comité régional de suivi du Plan d'action 2019-2023 de la CEDEAO sur le retour des biens culturels africains à leurs pays d'origine, organisée à Cotonou (Bénin). Le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a participé à la séance d'ouverture de la réunion pour réitérer le soutien d'UNIDROIT dans l'accompagnement des États membres de la CEDEAO vers la

ratification de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, qui est l'un des objectifs du Plan d'action de la CEDEAO. Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités à UNIDROIT, a assisté à la réunion et a rappelé au Comité le rôle et les défis de la Convention d'UNIDROIT de 1995 dans la mise en œuvre du Plan d'action.

UNIDROIT a également organisé des réunions techniques sur la Convention de 1995 avec la CEDEAO, y compris les autorités des États membres pour les aider à envisager leur adhésion à cette Convention (Gambie, Togo, Guinée Bissau) et prévoit d'autres activités pour 2022.

- *EL PACCTO*



UNIDROIT a poursuivi sa coopération avec la composante de coopération des systèmes de justice du programme EL PACCTO (Programme Europe-Amérique latine d'assistance contre la criminalité transnationale organisée), et Marina Schneider a participé le 20 mai 2021 au webinaire régional "Tráfico de bienes culturales: el negocio del crimen organizado" en faisant une présentation sur les

"Instruments internationaux en matière de restitution des biens culturels". Le programme EL PACCTO a publié un guide sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, intitulé "Diagnóstico de la situación y de las herramientas existentes en la lucha contra los delitos de tráfico ilícito de bienes culturales" auquel UNIDROIT a contribué. Outre les membres des parquets et des forces de police des différents pays, ce texte peut également être utilisé par d'autres autorités, telles que les juges, les douaniers ou les autorités culturelles.



d. Le projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995

En 2021, M. Hao Liu, Professeur associé, Docteur, Chercheur postdoctoral, Institut de droit international, Faculté de droit, Université de Shandong, a rejoint le Projet académique de la Convention d'UNIDROIT (UCAP) en tant que partenaire individuel.



Les étudiants et les jeunes professionnels sont invités à soumettre des articles pour The ESACH Quarterly, le magazine de l'Association européenne des étudiants pour le patrimoine culturel, portant entre autres sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 et les questions de restitution.

UNIDROIT a été invité à donner des conférences sur ses instruments relatifs aux biens culturels dans de nombreuses universités et ces activités sont développées dans le cadre de l'UCAP.

Le 23 juin 2021, Marina Schneider, Juriste principale et Dépositaire des traités à UNIDROIT, a



participé à l'édition 2021 de l'Université d'été du Centre du droit de l'art et de la Chaire UNESCO en droit international de la protection des biens culturels de l'Université de Genève. Avec Mme Zeynep Boz, Chef de département au Ministère de la Culture et du Tourisme, Direction générale du patrimoine culturel et des musées, Département de la lutte contre le trafic illicite de la République de Turquie, elles ont présenté "la lutte contre le trafic illicite par le biais des lois nationales et des instruments internationaux".

Les présentations des instruments d'UNIDROIT dans le domaine de la protection internationale des biens culturels faites par Marina Schneider au cours de l'année 2021 ont eu lieu i) à l'École du Louvre (Séminaire d'été international de muséologie), ii) à l'Association AMMA du Master 2 Marché de l'art de l'Université Paris 1, iii) dans le cadre du Master international en diplomatie culturelle, ALMED - ASERI. Università Cattolica del Sacro Cuore sur "UNIDROIT et ses activités liées à la diplomatie culturelle"; iv) dans le cadre du programme de Master Politiques et Gouvernance en Europe (PAGE) à l'Université LUISS de Rome sur le "Patrimoine culturel: l'interaction entre la réglementation internationale, communautaire et nationale".

M. Tamás Szabados, partenaire individuel du Projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995, et Professeur associé à l'Université ELTE de Budapest, a été l'un des lauréats du Concours d'essais d'UNIDROIT COVID-19, soutenu par Stibbe, et facilité par la Fondation d'UNIDROIT, avec un article sur "The Global Pandemic as an Opportunity: Towards a Cutting-Edge Legal 'App' for Online Art Trade".

e. Ateliers de formation et de renforcement des capacités

UNIDROIT a été invité à participer à divers ateliers de renforcement des capacités et à des réunions d'experts organisés en 2021, notamment:

- un atelier national hybride sur la protection des biens culturels en Somalie, organisé par l'Académie somalienne des sciences et des arts (SOMASA) avec l'UNESCO et en partenariat avec l'Union africaine, UNIDROIT et l'ICOM; après avoir discuté des recommandations d'actions prioritaires en matière de prévention et de lutte contre le trafic illicite de biens culturels en Somalie, les participants ont recommandé, entre autres actions, la ratification des Conventions de 1970 de l'UNESCO et de 1995 d'UNIDROIT;
- des séminaires hybrides régionaux et nationaux sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels organisés par l'UNESCO en Afrique australe, en Namibie, aux Comores et à Djibouti, en Mongolie;
- formation en ligne sur les défis du trafic illicite de biens culturels en Afrique de l'Ouest et du Centre, en collaboration avec l'UNESCO et l'École du Patrimoine Africain (EPA);

- cours de sensibilisation à la protection des biens culturels pour les pays de l'ASEAN, organisé par les *Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale* et le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Vicenza (Italie).

3. **Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international**

Le 6 juillet 2021, le Gouvernement du Canada a déposé une déclaration (prenant effet le 6 janvier 2022) auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, Dépositaire de la Convention, étendant la Convention de 1973 portant loi uniforme sur la forme d'un testament international au territoire du Yukon, conformément à l'article XIV de la Convention.

4. **Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international**

- *Approbation de la CNUDCI*

Lors de sa 54^{ème} session, qui s'est tenue du 28 juin au 16 juillet 2021, la CNUDCI a examiné une demande présentée par le Secrétaire Général d'UNIDROIT visant à ce que la Commission envisage d'approuver les Principes d'UNIDROIT 2016. Notant qu'elle avait déjà approuvé les Principes d'UNIDROIT 2010 à sa 45^{ème} session, en 2012, qu'un soutien général avait été exprimé pour reconnaître que la quatrième édition des Principes d'UNIDROIT énonçait un ensemble complet de règles pour les contrats du commerce international, complétant un certain nombre d'instruments du droit commercial international, y compris la Convention des Nations Unies sur les ventes, que les modifications apportées aux Principes d'UNIDROIT 2016 étaient utiles pour faciliter le commerce international, la Commission a approuvé les Principes d'UNIDROIT 2016 en recommandant leur utilisation, le cas échéant, aux fins prévues.

- *Présentations, séminaires et conférences*

Au cours de l'année 2021, les Principes ont été présentés lors d'un certain nombre de séminaires, de conférences et d'exposés à des cercles universitaires, gouvernementaux et commerciaux intéressés, dont les exemples représentatifs suivants avec la participation du Secrétariat d'UNIDROIT:



Le 7 janvier 2021, Philine Wehling (Fonctionnaire, UNIDROIT) a fait une présentation sur les Principes d'UNIDROIT durant la COVID-19 aux étudiants de Troisième cycle du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT).

Le 7 mai 2021, la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, a été invitée à donner une conférence sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (PICC) dans le cadre de la 9^{ème} édition du Master en droit des affaires et des sociétés de l'Université LUISS (Rome), coordonnée par la Professeure Barbara De Donno. Sa présentation a porté sur l'utilisation des Principes comme outil pour la rédaction et l'arbitrage de contrats transnationaux.

Dans le cadre d'un séminaire spécial organisé par l'École supérieure de la magistrature italienne, qui s'est tenu les 18-19 octobre 2021, la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano a donné une conférence sur les Principes d'UNIDROIT et leur impact sur les décisions judiciaires. Elle a également présidé un panel sur les contrats internationaux et la pandémie de COVID-19, avec la participation d'universitaires, d'avocats en exercice et de juges.



Les 10 et 11 novembre à Washington D.C., les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (PICC) ont été présentés lors de la première session d'un Symposium sur les points importants à traiter en matière d'arbitrage. Le Symposium, organisé conjointement par l'Université de Washington et l'Institut suisse de droit comparé, était co-parrainé par UNIDROIT. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, est intervenu lors du discours d'ouverture, avec Horacio

A. Grigera Naón, (Directeur, *Center on International Commercial Arbitration*), Krista Nadakavukaren Schefer (Co-Directrice, Institut suisse de droit comparé) et Christophe Bernasconi (Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)).

Le 19 novembre 2021, les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international ont été présentés au Symposium sur le droit international privé dans l'Union européenne (UE) et la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), organisé via Zoom par la Faculté de droit de l'Université Özyeğin d'Istanbul. Mme Philine Wehling, Fonctionnaire juridique, UNIDROIT, est intervenue dans le cadre de la session sur le droit commercial international, avec une présentation qui portait sur "Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international: harmonisation et choix de la loi" où elle a examiné leur importance en Europe et dans la région MENA. Après avoir présenté les Principes d'UNIDROIT et les diverses options de leur application, Mme Wehling a analysé les données fournies sur l'utilisation des Principes en Europe et dans la région MENA, puis a examiné les causes éventuelles de leur utilisation nettement plus faible dans les pays de la région MENA. Elle a notamment donné des exemples pratiques de l'application des Principes d'UNIDROIT dans la région et de leur compatibilité avec les cadres juridiques de certains pays de la région MENA.

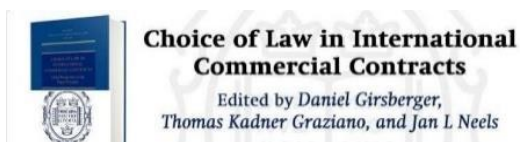


Les 10 et 11 novembre 2021, un Symposium virtuel sur les questions saillantes de l'arbitrage international intitulé "Does a transnational legal order exist in international arbitration?" a été organisé par le *Washington College of Law* et l'Institut suisse de droit comparé. Le Secrétaire Général Ignacio Tirado a participé à la session d'ouverture avec M. Christophe Bernasconi, Secrétaire Général de la HCCH, le Professeur Horacio A. Grigera Naón, Directeur du Center on International Commercial Arbitration, et le Professeur Krista Nadakavukaren Schefer, Co-Directeur de l'Institut Suisse de Droit Comparé. Le Professeur Michael Joachim Bonell a présenté un article, co-écrit avec Eleonora Finazzi-Agrò, sur les PICC. Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, a également participé au Symposium.

- *Concours de Négociation Interuniversitaire sur les Principes d'UNIDROIT*

Le Concours de Négociation Interuniversitaire (INC), fondé en 2002, offre aux étudiants l'occasion de participer à des simulations de négociations et d'arbitrages, ces derniers utilisant les PICC comme loi applicable. Le Comité directeur, présidé par le Professeur Yoshiaki Nomura, est composé de professeurs de nombreuses universités japonaises qui coparrainent l'événement. Le 4 décembre 2021, la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano a été invitée à participer au Symposium du 20^{ème} anniversaire du Concours de Négociation Inter-Collèges et a fait une présentation sur "Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international: une mise à jour des développements les plus récents".

- *Autres initiatives*



Le 4 mai 2021, la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano a représenté UNIDROIT lors du lancement du livre "Choice of Law in International Commercial Contracts" (Oxford University Press, 2021), aux côtés de Christophe Bernasconi,

Secrétaire Général de la Conférence de La Haye, de João Ribeiro-Bidaoui, Premier Secrétaire de la Conférence de La Haye et de Luca Castellani, Juriste à la CNUDCI. L'événement virtuel en direct a été organisé pour discuter du droit et de la pratique en matière de choix de la loi applicable dans le monde entier. Des présentations ont été faites par les rédacteurs généraux Daniel Girsberger, Thomas Kadner Graziano et Jan L. Neels, par des rédacteurs régionaux et spéciaux Andrew Dickinson, Bélig Elbalti, Eesa A. Fredericks, Lauro Gama, Brooke Marshall, José A. Moreno Rodríguez, Yuko Nishitani, Marta Pertegás, Geneviève Saumier et par la rédactrice associée Agatha Brandão.

- *Publications*

La Secrétaire Générale adjointe a contribué à la publication intitulée "Use of the UNIDROIT Principles to Interpret and Supplement Domestic Contract Law" (Springer Verlag, 2021) par Alejandro Garro et José Antonio Moreno Rodríguez avec le rapport italien en collaboration avec Eleonora Finazzi-Agrò. Dans le même volume, la Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction, et Magdalena Pfeiffer ont écrit un Chapitre sur "Les Principes d'UNIDROIT comme référence pour l'interprétation uniforme des lois nationales: République tchèque".

La Secrétaire Générale adjointe a apporté sa contribution avec un rapport spécial au nom d'UNIDROIT dans D. Girsberger, T. Kadner Graziano, J.L. Neels (Eds), "Choice of Law in International Commercial Contracts - Global Perspectives on the Hague Principles" (OUP, 2021).

5. **Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA**

- *Présentations, séminaires et conférences*

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle a été présenté lors d'un certain nombre de séminaires, conférences et exposés à des institutions académiques pertinentes au cours de l'année 2021, les exemples suivants étant représentatifs de la participation du Secrétariat d'UNIDROIT.



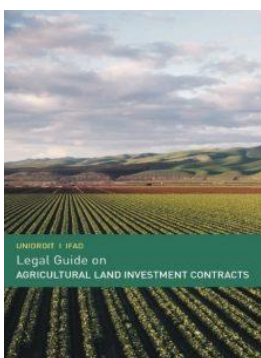
Le 26 avril 2021, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé à un séminaire en ligne organisé par l'Université de Trente dans le cadre du module Jean Monnet EU-FLAG (Food Law And Globalization), qui entend développer une meilleure compréhension du droit européen de l'alimentation et de son interaction avec les dynamiques des marchés internationaux, en explorant la relation dialogique

entre les règles du secteur agroalimentaire et la mondialisation.

Modéré par le Professeur Matteo Ferrari, le séminaire a également donné lieu à des présentations par les Professeures Paola Iamiceli et Luisa Antonioli de l'Université de Trente, ainsi qu'à une présentation et une discussion sur l'agriculture contractuelle et le Guide juridique publié en 2015 et rédigé conjointement par UNIDROIT, la FAO et le FIDA.

6. **Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA**

- *Lancement du Guide juridique UNIDROIT/IFAD CITA*



Le 24 septembre 2021, le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA (Guide juridique CITA) a été lancé lors d'un événement hybride qui s'est tenu à Rome et en ligne, en marge de la 100^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Élaboré conjointement avec la FAO et le FIDA, le Guide juridique CITA est le deuxième instrument international adopté dans le domaine du droit privé et du développement agricole à la suite du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle qui a connu un grand succès.

Le Guide juridique CITA a été préparé par un Groupe de travail mis en place en 2016 et présidé par José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Le Groupe de travail était composé de représentants du FIDA, de la FAO, d'experts en droit des contrats, en droit des investissements et en droit agricole, et comprenait également des observateurs de plusieurs autres organisations internationales, des représentants des producteurs agricoles et de l'agro-industrie. Le Groupe de travail a tenu au total deux réunions informelles en 2016 et 2017, et quatre réunions formelles en 2017 et 2018.

Le Guide juridique CITA fournit des conseils pratiques pour améliorer les contrats d'investissement en terres agricoles, en appliquant des principes et des normes internationaux pour la promotion de l'investissement responsable, tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux

entreprises et aux droits de l'homme, les Principes RAI du CFS et les VGGT. Le Guide juridique CITA peut être utilisé par un grand nombre d'acteurs juridiques pour l'élaboration de contrats, de politiques nationales, de cadres réglementaires et de programmes de responsabilité sociale des entreprises. Il peut également être utilisé pour soutenir le renforcement des capacités et sensibiliser les détenteurs de droits fonciers légitimes et les communautés locales à leurs droits.

À cette occasion, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, et la Conseillère Générale du FIDA, Mme Katherine Meighan, ont prononcé des discours d'ouverture. Le Président du Groupe de travail, M. José Antonio Moreno Rodriguez, a brossé un aperçu du processus d'élaboration du Guide, suivi de commentaires sur la structure du Guide et sa relation avec les instruments adoptés précédemment par la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, la Professeure Anna Veneziano et par Mme Priscila Andrade, Juriste à UNIDROIT.



Un groupe d'experts et d'observateurs du Groupe de travail CITA ont partagé leurs réflexions sur l'importance des bonnes pratiques dans les opérations d'investissement en terres agricoles d'un outil juridique tel que le Guide. L'événement de lancement s'est conclu avec les observations de la Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti, qui a présenté les plans de mise en œuvre du Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles.

- *Présentations, séminaires et conférences*



Le 2 novembre 2021, Priscila Pereira de Andrade (Fonctionnaire, UNIDROIT) a présenté le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA lors d'une Masterclass portant sur les "Outils juridiques pour un investissement responsable dans l'agriculture" organisée par l'Institut international du développement durable (IIDD).

La Masterclass, qui s'est tenue durant la Conférence sur la politique foncière en Afrique, était organisée par le Centre Africain sur les politiques foncières, une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement.

III. ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

A. PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE

1. *Programme de stages et de bourses de recherche*

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses et de stages d'UNIDROIT a permis à l'Institut d'accueillir plus de 400 boursiers et 350 stagiaires de plus de 70 pays pour effectuer des recherches approfondies sur des questions liées à l'Institut, ses instruments et son Programme de travail. Les boursiers effectuent généralement leurs recherches à la Bibliothèque d'UNIDROIT pour une période de deux mois et les stagiaires travaillent généralement avec le Secrétariat pour une période de trois mois. Les boursiers reçoivent un financement pour entreprendre leurs recherches à UNIDROIT. Les stagiaires effectuent des stages au Secrétariat d'UNIDROIT, qu'ils soient financés ou non.

En 2021, des donations ont été reçues de la Fondation d'UNIDROIT, du Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM), de l'Association des Anciens étudiants d'UNIDROIT, du Cabinet FeldensMadrugá (Brésil) ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

La mise en œuvre du Programme de stages et de bourses de recherche en 2021 a été fortement impactée par la pandémie de COVID-19. En raison des limitations de voyage pour les étudiants et fonctionnaires internationaux, plusieurs stagiaires et boursiers qui devaient effectuer des recherches à la Bibliothèque de l'Institut en 2020 ont reporté leurs visites à 2022. Dans le même temps, la Bibliothèque a accueilli un nombre plus élevé de chercheurs indépendants installés en Italie.

2. *Chercheurs visiteurs*

Le Secrétariat a accueilli sept chercheurs de sept pays différents en 2021:

Mme Theodora KOSTOULA (Grèce), Doctorante, Institut universitaire européen, Florence - Recherche sur: "Information technology, digital assets and insolvency and current UNIDROIT legislative projects" - Récipiendaire de la Bourse Sir Roy Goode (5 octobre 2020-2 juillet 2021)

Mme Teresa RODRIGUEZ DE LAS HERAS BALLELL (Espagne), Professeur, Université Carlos III, Madrid - Recherche sur "Best Practices for Effective Enforcement, Warehouse Receipts, Digital Assets and Private Law and the Cape Town Convention and its Protocols"- Récipiendaire de la Bourse Sir Roy Goode (1^{er} septembre 2021-31 mai 2022)

M. José Manuel CANELAS SCHUETT (Bolivie), Professeur, Universidad Católica Boliviana, Santa Cruz - Recherche sur: "Agricultural land investment contracts" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (17 mars-18 mai 2021)

M. Giorgi AMINARASHVILI (Géorgie), PhD, Ivane Javakishvili Tbilisi State University - Recherche sur: "Form requirements and Smart Contracts in Light of the International Instruments: The Answers of the Georgian Legal System" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (10 juin-30 juillet 2021)

M. Haroun RAHIMI (Afghanistan), Professeur assistant, Université américaine d'Afghanistan, Kaboul - Recherche sur: "The role of Middle Countries in Transplantation of European Codes in Asian and Central America" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (13 septembre-29 octobre 2021)

Mme Daria LEVINA (Fédération de Russie), Doctorante, Institut universitaire européen, Florence - Recherche sur: "The rise of international commercial courts: The driving forces behind the phenomenon and the choices of institutional design" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (2 novembre-23 décembre 2021)

M. Daniel ANDRADE (Brésil), doctorant, Universidade Federal de Minas Gerais - Recherche sur: "Disproportionality as limitation on specific performance of contractual obligations" - Récipiendaire de la Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (2 novembre-23 décembre 2021).

3. Stagiaires et chercheurs

Le Secrétariat a accueilli 48 *stagiaires* provenant de 24 pays en 2021 qui ont collaboré à des projets en cours avec le Secrétariat d'UNIDROIT:

M. Marius Mueller, Aron Leimbach, Sebastian Dennis, Julien Berger (Allemagne), Mme Aydan Alyarbayova (Azerbaïdjan), M. Arthur Tomaz de Oliveira - (à distance), Mme Gabriella Boeger Prado, Mme Agnes Teixeira Magalhaes, Mme Liana Issa Lima (Brésil), M. Camilo Isai Saldias Robles - (à distance) (Chili), M. Sumner Fields, Mme Lynn Arbid - à distance, Mme Aryn Henderson - (à distance), M. Kamal Hakim, Mme Katelyn McEvoy (États-Unis d'Amérique), M. Stéphane Grossin, Mme Hélysa Crichan, Mme Valentine Molineau, M. Guillaume Février, Mme Camille Pons (France), Mme Veronica Bulatova (Fédération de Russie), Anna Tchavtchavadze (Géorgie), Nikolaos Karampatzos (Grèce), Nilakshi Srivastava - (à distance) (Inde), Soroor Mehdibeigi Sarvestani (Iran), Elisa Tortorolo, Silvia Di Felice, Greta Grasso, Federica Romano (Italie), Zain Shanqiti (Jordanie), Mme Claudia Nyon (Malaisie), Mme Marija Marinovic (Monténégro), M. Audun Riisøen (Norvège), Mme Rand Lahlouh (Palestine), Mme Amna Shabbir (Pakistan), Mme Liu Tianshu, Mme Dong Yiwei - (à distance), Mme Wu Qiwei - (à distance), Mme Zao Yue, Mme Chen Hongzhu, Mme Liu Conghui (RPC), Mme Aleksandra Fiutowska (Pologne), Mme Veronica Zadnipro - (à distance) (Roumanie), Mme Sharon Kunamornpong (Thaïlande), Mme Faiza Javad, Mme Mahsa Nowroozi (Royaume-Uni), M. John Kennamer, Mme Natasha Nomfazwe Matimba - (à distance) (Zimbabwe).

Les personnes suivantes ont été accueillies comme *chercheurs* à la Bibliothèque d'UNIDROIT:

M. Rüdiger Morbach, M. Christoph Paulus, Mme Annalisa Steiner (Allemagne), Mme Angelika Layr (Autriche), Mme Camille Samier (Canada), Mme Iva Grgic (Croatie), M. Luis Javier Arrieta Sevilla, Mme Maria Mercedes Jimenez Jimenez, M. Sergio Castro Gonzalez (Espagne), M. Seth U. Nwosu - (à distance) (États-Unis d'Amérique), Mme Lilit Nagapetyan (Fédération de Russie), Mme Mahsa Farshbaf Khoshnazar, M. Younes Aghapour Sabbagh (Iran), M. Phillip Fabbio, M. Fausto Caggia, Mme Clizia Franceschini, M. Francesco Amatucci, M. Andrea Raimondi, Mme Giovanna Proia, Mme Maria Chiara Manzi, Mme Valeria Falce, M. Alberto Serafin, M. Mario Cusmai, Mme Maria Teresa Iaquinta, M. Mario Santoni, M. Stefano Delplano, M. Giulio Andreotti, Mme Elena Nigro, M. Andrea Carsetti, Mme Letizia Coppo, M. Giulio Santoni, Mme Martina Astolfi, M. Tommaso Bratina, Mme Rossella Esther Cerchia, Mme Barbara Vari (Italie), M. Zhu Bowen, M. Botao Tang, Mme Li Shu (RPC), M. Damiano Canapa (Suisse), Mme Anna Hurova (Ukraine).

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX EN 2021

Le site d'UNIDROIT sur Internet - <http://www.unidroit.org>

Ayant identifié la nécessité de réorganiser le site Internet, compte tenu de l'évolution rapide de la technologie depuis son lancement, le Secrétariat a décidé d'avoir un nouveau site Internet et a identifié deux catégories principales de besoins: maintenir les fonctions essentielles du site Internet, qui a notamment servi de dépôt de documents ainsi que de point de référence pour les informations du Dépositaire entre autres choses, et répartir la charge de travail liée à la mise à jour du site Internet entre les juristes grâce à un format plus convivial.

La nouvelle page d'accueil et les pages relatives aux ressources ont été construites en pensant aux utilisateurs. Ainsi, tous les instruments fondamentaux d'UNIDROIT sont présentés de manière attrayante, invitant les utilisateurs à en savoir plus et à approfondir leurs connaissances sur le domaine d'activité de l'organisation. Le design est simple et épuré, la fonctionnalité étant le point central. Tout nouveau visiteur est capable de trouver facilement les éléments les plus fondamentaux du site, tels que les traités, les actualités, les événements et les informations de contact. La navigation intuitive facilite la recherche d'informations importantes et rend plus attrayante l'exploration des différents domaines d'activité d'UNIDROIT.

Depuis 2017, les réseaux sociaux constituent le principal moteur du trafic sur le site Internet d'UNIDROIT. À ce titre, afin de maximiser l'engagement des utilisateurs, des boutons d'appel à l'action bien conçus et réfléchis sont désormais disponibles sur l'ensemble du site Internet. UNIDROIT dispose actuellement de quatre profils de médias sociaux et le nouveau site web interagit avec chacun d'entre eux: Facebook, LinkedIn, Twitter et YouTube. Le site est également capable d'héberger du contenu vidéo, ce qui augmente le trafic sur la chaîne YouTube de l'Institut.

La nouvelle conception du site Internet garantit désormais automatiquement son bon fonctionnement sur toutes les tailles d'écran et tous les appareils. Il est doté d'un design réactif, qui peut être adapté à des tailles d'écran plus petites, ce qui est d'une importance capitale si l'on considère que plus de 52 % du trafic Internet provient de dispositifs mobiles.

UNIDROIT sur les réseaux sociaux

UNIDROIT a lancé son programme de réseaux sociaux lors des célébrations du 90^{ème} anniversaire de l'Institut en avril 2016. L'objectif du programme sur les réseaux sociaux est de promouvoir les travaux de l'Institut auprès d'un public plus vaste de manière innovante, efficace et rentable. UNIDROIT dispose actuellement de comptes sur LinkedIn (2016), Facebook (2016), Twitter (2018) et YouTube. Au début de 2019, UNIDROIT a relancé sa présence sur YouTube afin de promouvoir des vidéos de présentations d'experts faites à l'Institut par des experts juridiques internationaux et des universitaires invités, ainsi que de partager des vidéos promotionnelles sur les instruments et les événements d'UNIDROIT.

Les trois principaux indicateurs de performance pour le programme de médias sociaux de l'Institut sont: i) le nombre de *followers*, ii) la "portée" du programme de médias sociaux (le nombre total de personnes qui voient le contenu des médias sociaux d'UNIDROIT) et iii) le nombre de références au site web d'UNIDROIT. Depuis son lancement, le programme de médias sociaux d'UNIDROIT a dépassé les attentes pour les trois indicateurs clés de performance. En 2021, l'Institut comptait plus de 17.500 *followers* sur LinkedIn, 4.500 *followers* sur Facebook, et 1.400 *followers* sur Twitter. En ce qui concerne la "portée" de l'Institut sur les médias sociaux, le contenu d'UNIDROIT a été diffusé à 90.513 personnes sur Facebook, tandis qu'il a été affiché sur les flux d'informations plus de 766.000 fois sur LinkedIn, et environ 211.970 fois sur Twitter au cours des douze derniers mois.

UNIDROIT participe à une table ronde sur les médias sociaux organisée par la Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome, qui réunit les responsables des médias sociaux des plus grandes agences internationales basées à Rome pour partager les connaissances et coordonner les campagnes de promotion. Cela a permis à UNIDROIT de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de grandes organisations qui ont des équipes entières dédiées à la communication numérique.

C. BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

Avant l'ère des sites Internet, UNIDROIT avait demandé aux États membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT et d'indiquer quels matériels ils seraient intéressés à conserver (uniquement les documents, ou aussi les publications, la *Revue de droit uniforme*, etc.). Avec l'adoption de la politique d'affichage de toute la documentation sur le site Internet, l'intérêt pour les Bibliothèques dépositaires s'est dissipé, mais certains États sont toujours désireux de les maintenir. La liste des États membres figurant sur le site Internet indique également si des Bibliothèques dépositaires ont été désignées.

À la fin de décembre 2021, 54 bibliothèques dans 48 États membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires, voir l'Annexe IV.

D. BIBLIOTHÈQUE D'UNIDROIT

Coopération et réseautage de la Bibliothèque

La Bibliothèque d'UNIDROIT a poursuivi en 2021 sa stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et autres; en particulier, les premiers pas ont été faits pour créer une collaboration future entre la Bibliothèque d'UNIDROIT et la Bibliothèque de l'Université de Foggia.

Numérisation

À l'occasion de la 97^{ème} session du Conseil de Direction, Rome, 2-4 mai 2018, il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections de la Bibliothèque accessibles sous forme numérique. En 2021, une attention particulière a été accordée à la numérisation de la collection historique "Gorla" et à la collection Chiomenti, afin de préserver certaines des collections historiques les plus rares et les plus précieuses de la Bibliothèque. 314 titres numérisés de la collection électronique de la Bibliothèque ont été ajoutés, dont 139 de la Collection Gorla et l'ajout de 175 monographies, concernant notamment la Collection Chiomenti et la collection droit comparé et unification des lois. La numérisation de la Collection Gorla a été achevée.

Collection Scialoja

En 2021, la Bibliothèque a commencé à cataloguer et à numériser la très précieuse collection d'environ 700 publications, principalement sous forme de pamphlets, d'extraits de diverses revues italiennes, en particulier de revues juridiques, et par des ouvrages collectifs, entre les dernières décennies du XIX^{ème} siècle et les années trente du XX^e siècle, qui a été donnée à la Bibliothèque en juin 2021 par le Professeur Achille de Nitto. Les publications appartenaient à la bibliothèque Vittorio Scialoja de l'Institut de droit romain. De nombreux exemplaires contiennent une dédicace autographe de l'auteur au Professeur Scialoja. D'autres publications, en quantité moins importante, sont dédiées ou adressées à Pietro Francisci. Les noms de Vittorio Scialoja, ainsi que de Francisci, sont liés à UNIDROIT depuis sa fondation.

Mise à jour de la liste des Revues juridiques

En 2021, les travaux sur la mise à jour de la liste des revues juridiques de la Bibliothèque ont continué. Les liens de ces publications qui sont également disponibles en ligne ont été inclus dans la fiche bibliographique correspondante du catalogue en ligne.

Conférences

Profitant de la présence d'invités de marque à UNIDROIT, le Secrétariat a rétabli en mai 2021 la série de conférences et de présentations sur des sujets liés aux domaines de recherche de l'invité.

Acquisitions, donations, échanges

En 2021, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 680 titres, dont 389 ont été achetés, 135 échangés et 156 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de 9.360,00 euros. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications et du manque chronique des ressources. En 2021, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg).

Visiteurs

Dans le respect des importantes mesures sanitaires relatives à la pandémie, la Bibliothèque a accueilli 95 visiteurs provenant de 28 pays différents.

E. PUBLICATIONS

La Revue de droit uniforme

La *Revue de droit uniforme*, publiée par Oxford University Press (OUP), est disponible à la fois sur papier et en ligne ou les deux. Les données relatives aux abonnements indiquent une tendance à la baisse constante des abonnements imprimés. À l'inverse, les abonnements en ligne ont augmenté,

la plus forte augmentation concernant les abonnements à la collection, c'est-à-dire les abonnements à la collection de revues de l'OUP disponibles en ligne. En outre, l'OUP dispose d'un arrangement spécial pour les pays en développement, qui propose des abonnements à des revues en ligne à un tarif réduit, parfois gratuit. En 2021, le nombre d'abonnés à la collection est passé à 2.139. Les abonnements conventionnels des universitaires et des entreprises étaient respectivement de 61 et 4 en 2021.

Les visites des pages de la *Revue de droit uniforme* sur le site d'OUP - qui comprennent au moins un article téléchargé - ont augmenté régulièrement. En 2021, il y a eu une moyenne de 3.536 visites par mois.

Monographies

- *Commentaires officiels sur la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles*

L'Official Commentary on the Convention on International Interests in Mobile Equipment and Protocol thereto on Matters Specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment (the MAC Protocol) rédigé par le Professeur Sir Roy Goode a été publié en avril 2021.

- *Guide juridique des instruments uniformes dans le domaine des contrats commerciaux internationaux, avec un accent sur les ventes*

Le nouveau Guide juridique des instruments uniformes dans le domaine des contrats commerciaux internationaux, avec un accent sur les ventes, élaboré conjointement avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) a été publié en 2021.

- *Règles modèles européennes ELI/UNIDROIT de procédure civile*

La version anglaise des Règles modèles européennes ELI/UNIDROIT de procédure civile a été publiée en août 2021 par Oxford University Press.

- *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*

Une traduction en géorgien des Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale a été publiée en 2021.

- *Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA*

En 2021, UNIDROIT et le FIDA ont lancé le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles que les deux organisations avaient élaboré conjointement.

- *Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques*

En 2021, le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP), qui est une entreprise conjointe de l'Université de Cambridge et d'UNIDROIT, avec le Groupe de travail aéronautique (GTA) comme parrain fondateur, a publié le Guide sur les Meilleures pratiques pour les registres électroniques de garanties.

De plus amples informations sur toutes les monographies susmentionnées sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT.

F. FONDATION D'UNIDROIT

Tout au long de l'année 2021, la Fondation d'UNIDROIT (<http://www.unidroitfoundation.org>) a continué à soutenir les travaux législatifs et les activités non législatives d'UNIDROIT.



La Fondation d'UNIDROIT a facilité l'organisation d'un webinaire le 8 mars 2021 auquel ont été invités les lauréats du Concours sur le thème UNIDROIT et le COVID-19, avec le soutien du cabinet Stibbe.

En outre, la Fondation d'UNIDROIT a apporté son soutien aux événements liés au projet sur les meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques, y compris le lancement du Guide sur les Meilleures pratiques pour les registres électroniques de garanties le 24 septembre 2021 à Rome et sur Zoom, ainsi que le cinquième atelier du projet qui a eu lieu à l'Université de Cambridge le 28 septembre 2021.

Enfin, la Fondation d'UNIDROIT a continué à maintenir l'Association des *Alumni* d'UNIDROIT ainsi qu'à apporter son soutien au Programme de stages et de bourses de recherche d'UNIDROIT.



ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LE SECRÉTARIAT D'UNIDROIT EN 2021 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2021. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

ÉTUDE LVIIIA – LOI TYPE SUR L'AFFACTURAGE

Factoring Model Law Working Group - Third session (remote, Rome, 26-28 May 2021)
(anglais seulement)

- W.G.3 – Doc. 1 Annotated draft Agenda
- W.G.3 – Doc. 2 Issues paper
- W.G.3 – Doc. 3 Preliminary draft Model Law
- W.G.3 – Doc. 4 Report

Factoring Model Law Working Group – Fourth session (remote, Rome, 1 – 3 December 2021) (anglais seulement)

- W.G.4 – Doc. 1 Annotated draft Agenda
- W.G.4 – Doc. 2 Issues paper
- W.G.4 – Doc. 3 Preliminary draft Model Law
- W.G.4 – Doc. 4 Draft Model Law comparison table
- W.G.4 – Doc. 5 Introduction to transition issues in Model Law on Factoring

ÉTUDE LXV – PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE

Bourses Exéc. 32 – Programme de bourses de recherche: compte rendu d'exécution pour l'exercice 2021

ÉTUDE LXXXH – GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR LE MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

DC10/IR – ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LE MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire conformément au Protocole (ferroviaire) de Luxembourg – 9^{ème} session (Réunion à distance, 8 avril 2021) (en anglais seulement excepté Doc. 1)

- Doc. 1 Ordre du jour provisoire annoté
- Doc. 2 Report on developments since the last Preparatory Commission session and activities of the Ratification Task Force
- Doc. 3 Statutes of the Supervisory Authority
- Doc. 4 Supervisory Authority (Luxembourg Protocol). Rules of Procedure
- Doc. 5 rev.1 Revised version of the draft Regulations for the International Registry for railway rolling stock (06.04.2021)

- Doc. 6 The revised proposed draft regulations for the International Registry for railway rolling stock according to the Luxembourg Protocol to the Cape Town Convention (the Luxembourg Rail Protocol)
- Doc. 7 Summary Report of the ninth session
- INF. 1 The Luxembourg Protocol to the Cape Town Convention on International Interests in Mobile Equipment is a new global instrument which, when in force, will make it easier and cheaper for the private sector to finance railway rolling stock
- INF. 2 The Luxembourg Rail Protocol. How the International Registry Works

Preparatory Commission for the establishment of the International Registry for Railway Rolling Stock pursuant to the Luxembourg (Rail) Protocol – Tenth session (via email procedure, July 2021) ([anglais seulement](#))

- Doc. 1 Summary report of the tenth session

ÉTUDE LXXIIK – PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION (PROTOCOLE MAC)

DC13/IR – ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION

Regulations Working Group – Third session (remote) (19 February 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.3 - Doc. 1 Annotated draft Order of Business
- W.G.3 - Doc. 2 Issues paper
- W.G.3 - Doc. 3 rev. Summary Report

Registrar Working Group – Second session (remote) (26 February 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.2 - Doc. 1 Annotated draft Order of Business
- W.G.2 - Doc. 2 Issues paper
- W.G.2 - Doc. 3 Draft request for proposals (RFPs) for the International Registry for MAC Equipment (private and confidential)
- W.G.2 - Doc. 4 Summary Report

Regulations Working Group – Fourth session (remote) (30 April 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.4 - Doc. 1 Annotated draft Order of Business
- W.G.4 - Doc. 2 Issues paper
- W.G.4 - Doc. 3 Draft baseline regulations for the International Registry for the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment
- W.G.4 - Doc. 4 Suggestions for slight amendments to the draft MAC Registry regulations
- W.G.4 - Doc. 5 Summary Report

Registrar Working Group – Third session (remote) (7 May 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.4 - Doc. 1 Annotated draft Order of Business

W.G.4 - Doc. 2 Issues paper

W.G.4 - Doc. 3 Draft request for proposals (RFPs) for the International Registry for MAC Equipment (private and confidential)

W.G.4 - Doc. 4 Summary Report

Registrar Working Group – Fourth session (remote) (20 May 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.4 - Doc. 1 Annotated Draft Order of Business

W.G.4 - Doc. 2 Draft request for proposals (RFP)

Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC conformément au Protocole MAC – Troisième session (en distanciel) (Rome, 3-4 juin 2021)

MACPC3 - Doc. 1 Projet d'Ordre du jour annoté

MACPC3 - Doc. 2 Évaluation de l'aptitude d'UNIDROIT pour le rôle d'Autorité de surveillance

MACPC3 - Doc. 3 Draft Regulation with Tracked Changes ([anglais seulement](#))

MACPC3 - Doc. 4 Draft Regulations ([anglais seulement](#))

MACPC3 - Doc. 5 Draft request for proposals (RFPs) for the International Registry for MAC Equipment (private and confidential) ([anglais seulement](#))

MACPC3 - Doc. 6 Rapport

Registrar Working Group – Fifth session (remote) (16 November 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.5 - Doc. 1 Annotated draft Order of Business

W.G.5 - Doc. 2 Introduction to the MAC Registrar Working Group

W.G.5 - Doc. 3 Draft request for proposals (RFPs) for the International Registry for MAC Equipment (private and confidential)

W.G.5 - Doc. 4 Evaluation plan and Issues

W.G.5 - Doc. 5 Report

Registrar Working Group – Sixth session (remote) (21 December 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.6 - Doc. 1 Annotated Draft Order of Business

W.G.6 - Doc. 2 Draft RFP

WG 6 – Doc. 2 – Draft RFP: Form 4 on Technical Evaluation (confidential)

WG 6 – Doc. 2 – Draft RFP: Form 5 on Contracts Matrix (confidential)

WG 6 – Doc. 2 – Draft RFP: Form 9 on Financial Evaluation (confidential)

W.G.6 - Doc. 3 Evaluation Committee Guidance Document

W.G.6 - Doc. 4 Summary Report

ÉTUDE LXXVIB – MEILLEURES PRATIQUES POUR DES PROCÉDURES D'EXÉCUTION EFFICACES

Working Group - Second session (Remote, 20-22 April 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.2 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda
- W.G.2 - Doc. 2 Secretariat's Report on the background, status of the project and intersessional developments
- W.G.2 - Doc. 3 Report of the Subgroup 1: "Enforcement of Adjudicated Claims" (*prepared by Fernando Gascón Inchausti and Rolf Stürner and discussed by Subgroup 1 at the remote meeting on 16 March 2021*)
- W.G.2 - Doc. 4 rev. Report of Subgroup 2: Enforcement of Security Rights
- W.G.2 - Doc. 5 Report of Subgroup 3: Impact of technology on Enforcement (prepared by Prof. Teresa Rodríguez de las Heras Ballell)
- W.G.2 - Doc. 6 Report

Working Group - Third session (hybrid) (Rome, 29 November-1 December 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.3 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda
- W.G.3 - Doc. 2 Secretariat's Report on the background, status of the project and intersessional developments
- W.G.3 - Doc. 3 Report of Subgroup 1 for the second session of the Working Group
- W.G.3 - Doc. 4 Focus on Enforcement for Monetary Claims and Automation
- W.G.3 - Doc. 5 Report of Subgroup 2: Enforcement of Security Rights
- W.G.3 - Doc. 6 Draft Report

ÉTUDE LXXXC – PRÉPARATION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATION INTERNATIONAL SUR LA STRUCTURE JURIDIQUE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Online Consultation Webinar (15-16 April 2021) ([anglais seulement](#))

- Agenda
- Summary Report

ÉTUDE LXXXII – PROJET SUR LES ACTIFS NUMÉRIQUES ET LE DROIT PRIVÉ

Digital Assets and Private Law Working Group – Second session (remote) (Rome, 16-18 March 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.2 - Doc. 1 Annotated Agenda
- W.G.2 - Doc. 2 rev.1 Revised Issues paper
- W.G.3 - Doc. 3 Summary Report

Digital Assets and Private Law Working Group – Third session (remote) (Rome, 30 June-2 July 2021) ([anglais seulement](#))

- W.G.3 - Doc. 1 rev.1 Annotated draft Agenda
- W.G.3 - Doc. 2 rev.1 Revised Issues paper

W.G.3 - Doc. 3 Summary Report of the Digital Twins Workshop

W.G.3 - Doc. 4 Summary Report

Digital Assets and Private Law Working Group – Fourth session (remote) (Rome, 2-4 November 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.4 - Doc. 1 Annotated Agenda

W.G.4 - Doc. 2 Issues paper

W.G.4 - Doc. 3 Summary Report

Digital Assets and Private Law Working Group – First session Drafting Committee (hybrid) (Rome, 14 December 2021) ([anglais seulement](#))

DC1 - Doc. 1 Draft Agenda (confidential)

DC1 - Doc. 2 Principles on the private law of Digital Assets (confidential)

ÉTUDE LXXXIII – LOI TYPE SUR LES RÉCÉPISSÉS D’ENTREPÔT

Second Session of the Working Group (hybrid) (Rome, 10-12 March 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.2 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda

W.G.2 - Doc. 2 Issues Paper

W.G.2 - Doc. 3 Preliminary Drafting Suggestions for the Model Law

W.G.2 - Doc. 4 Report

Third Session of the Working Group (hybrid) (Rome, 1-3 September 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.3 - Doc. 1 Annotated Draft Agenda

W.G.3 - Doc. 2 Issues Paper

W.G.3 - Doc. 3 Preliminary Drafting Suggestions for the Model Law

W.G.3 - Doc. 4 Report

ÉTUDE LXXXIV – INSOLVABILITÉ BANCAIRE

Joint Exploratory Workshop on Bank Liquidation (7-8 June 2021) ([anglais seulement](#))

Summary Report

First session of the Working Group (hybrid) (Rome, 13-14 December 2021) ([anglais seulement](#))

W.G.1 - Doc. 1 Annotated draft Agenda

W.G.1 - Doc. 2 Issues paper

W.G.1 - Doc. 3 Report

ANNEXE II

INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT / INSTRUMENTS ÉLABORÉS PAR UNIDROIT

- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / *Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* ^{1*}
- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / *Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC)* *
- 1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*
- 1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*
- 1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / *Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*
- 1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*
- 1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*
- 2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2002 Master Franchise Disclosure Law / *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*
- 2004 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*
- 2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2^{ème} édition*
- 2008 UNIDROIT Model law on Leasing / *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement*
- 2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*

^{1*} The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Israel, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia and the United Kingdom / *Les Conventions LUVI et LUFC ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, Israël, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie et le Royaume-Uni.*

- 2010 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2011 UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / *Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts*
- 2012 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2013 Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / *Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation*
- 2013 Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / *Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties*
- 2016 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2016 UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / *Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle*
- 2017 UNIDROIT Legislative Guide on Intermediated Securities / *Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés*
- 2019 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agriculture and Construction Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2020 UNCITRAL-HCCH-UNIDROIT Legal Guide to uniform instruments in the area of international commercial contracts (with a focus on sales) / *Guide juridique CNUDCI-HCCH-UNIDROIT sur les instruments uniformes dans le domaine des contrats du commerce international (notamment de vente)*
- 2020 Joint ELI/UNIDROIT Model European Rules of Civil Procedure / *Règles modèles européennes ELI/UNIDROIT de procédure civile*
- 2020 UNIDROIT/IFAD Legal Guide on Agricultural Land Investment Contracts / *Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FIDA*

**STATUS OF IMPLEMENTATION ^{1 (*)} OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT
AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /
ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ^(*) DES CONVENTIONS PRÉPARÉES PAR UNIDROIT ET APPROUVÉES À DES
CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUÉES PAR DES ÉTATS MEMBRES D'UNIDROIT**

**INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)**

Adoption:	Place: Brussels / <i>Lieu: Bruxelles</i> Date: 23-04-1970
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
Contracting States / États contractants	6

^{1(*)} Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2021 / *Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2021.*

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / *Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux États en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.*

Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv/status/ https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/iii12.pdf
Depositary / Dépositaire:	Government of Belgium / <i>Gouvernement belge</i> (art. 34)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv/ https://www.unidroit.org/fr/instruments/transport/ccv/

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. OU RÉSERVES	EFFECT OF / EFFET DE DENU(O)NCIATION
Argentina / <i>Argentine</i>	-	25-11-76	25-02-77	-	14-01-10
Belgium / <i>Belgique</i>	23-04-70	11-04-73	24-02-76	-	04-10-94
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	-
Côte d'Ivoire	23-04-70	-	-	-	-
Dahomey	-	28-03-75	24-02-76	-	-
Haute-Volta	27-04-70	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	-
Lebanon / <i>Liban</i>	23-04-70	-	-	-	-
Morocco / <i>Maroc</i>	23-04-70	-	-	R: Art. 40(1)(a)-(b)	-
Niger	23-04-70	-	-	-	-
Philippines	23-04-70	-	-	-	-
Portugal	23-04-70	-	-	-	-
Rep. of China / <i>Rép. de Chine</i>	30-12-71	16-08-72	24-02-76	-	-
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	-
Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	-	-
Vatican City / <i>Cité du Vatican</i>	23-04-70	-	-	-	-

**CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Washington Date: 26-10-1973
Entry into force:	Yes/ <i>Oui</i> ≈ Date: 09-02-1978
Entrée en vigueur:	Conditions: 5 ratifications (Art. XI)
Contracting States / États contractants	13
Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/international-will/status/ https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/08/Wills-status-table-7.26.21.pdf
Depositary / Dépositaire:	Government of the United States of America / <i>Gouvernement des États-Unis d'Amérique</i>
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/international-will/ https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments/

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. OU RÉSERVES
Australia / <i>Australie</i>	-	10-09-14	10-03-15	-
Belgium / <i>Belgique</i>	17-05-74	21-04-83	21-10-83	-
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i> *	-	15-08-94	15-08-94	-
Canada for / <i>pour</i>	-	24-01-77	-	D: Art. XIV
Manitoba	-	-	09-02-78	-
Newfoundland / <i>Terre Neuve</i>	-	-	09-02-78	-
Ontario	-	-	15-09-78	-
Alberta	-	-	01-12-78	-
Saskatchewan	-	-	08-10-82	-
Prince Edward Island / <i>Ile du Prince Edouard</i>	-	-	22-03-95	-
New Brunswick / <i>Nouveau Brunswick</i>	-	-	05-12-97	-
Nova Scotia / <i>Nouvelle Ecosse</i>	-	-	27-05-01	-
British Columbia / <i>Colombie britannique</i>	-	-	31-03-14	-
Yukon	-	-	06-01-22	-
Croatia / <i>Croatie</i> *	-	18-05-94	18-05-94	-
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	19-10-82	19-04-83	-
Ecuador / <i>Équateur</i>	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	02-11-73	-	-	-
Iran	27-10-73	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	-	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III

Laos	30-10-73	-	-	-
Libya / Libye	-	04-08-77	09-02-78	-
Niger	-	19-05-75	09-02-78	-
Portugal	-	19-11-75	09-02-78	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	17-12-74	-	-	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	-	-	-
Slovenia / <i>Slovénie</i> *	-	20-08-92	20-08-92	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	10-10-74	-	-	-
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	27-10-73	-	-	-

* Dates of notification of succession to the Convention by Bosnia-Herzegovina, Croatia and Slovenia. The former Socialist Federal Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS
CONVENTION SUR LA REPRÉSENTATION EN MATIÈRE DE VENTE
INTERNATIONALE DE MARCHANDISES

Adoption:	Place: Geneva / <i>Lieu: Genève</i> Date: 17-02-83
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: 10 ratifications (art. 33)
Contracting States / États contractants	/
Status / État	https://www.unidroit.org/status-agency https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/autres-conventions/divers/Cvim-parties_fr.pdf
Depositary: Dépositaire:	Government of Switzerland <i>Gouvernement suisse</i> (art. 21)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/agency https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE/ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. ou RÉSERVES	observations
Chile / <i>Chili</i>	17-02-83	-	-	-	-
France	25-10-84	07-08-87	-	-	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	17-02-83	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	09-04-84	16-06-86	-	-	-
Mexico / <i>Mexique</i>	-	22-12-87	-	Art. 27, 29	-
Morocco / <i>Maroc</i>	17-02-83	-	-	-	-
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	-	02-02-94	-	-	02-02-95 (*)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	-	27-01-86	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	17-02-83	-	-	-	-

(*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CRÉDIT-BAIL INTERNATIONAL

Adoption:	Place / <i>Lieu: Ottawa</i> Date: 28-05-88
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)
Contracting States / États contractants	10
Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention/status/ https://treaty-accord.gc.ca/details.aspx?id=104674

Depository / Dépositaire: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 25.1)

UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT <https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention/>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-international/>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DÉCL. ou RÉSERVES
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	18-08-98	01-03-99	-
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	-	-	-
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-09-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	-
Marschall Islands / <i>Iles Marshall</i>	19-10-11	19-10-11	01-05-12	-
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Panama	31-12-90	26-03-97	01-10-97	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Federation / <i>Féd. de Russie</i>	-	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	06-07-00	01-02-01	-

UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL

Adoption: Place / *Lieu*: Ottawa
Date: 28-05-88

Entry into force: Yes / *Oui* Date: 01-05-95
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)

Contracting States / États contractants 9

Status / État <https://www.unidroit.org/instruments/factoring/status/>
<https://www.treaty-accord.gc.ca/details.aspx?lang=eng&id=104673&t=637574452955155017>

Depository / Dépositaire: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 23.1)

UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT <https://www.unidroit.org/instruments/factoring>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-11-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / <i>Allemagne</i>	21-12-90	20-05-98	01-12-98	-
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	22-08-14	22-08-14	01-03-15	-
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	31-12-90	-	-	-

United States of America / États-Unis d'Amérique 28-12-90 - - -

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLÉS OU ILLICITEMENT EXPORTÉS**

Adoption: Place / Lieu: Rome
Date: 24-06-1995

Entry into force: Yes / Oui ≈ Date: 01-07-1998
Entrée en vigueur: Conditions: 5 ratifications (Art. 12)

Contracting States / États contractants 52

Status / État <https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention/status/>

Depositary / Dépositaire: Italian Government / Gouvernement italien

UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT <https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995>

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Arts. 16, 17
Algeria / Algérie	-	09-04-15	01-10-15	Arts. 16, 17
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / Argentine	-	03-08-01	01-02-02	Arts. 16, 17
Azerbaijan / Azerbaïdjan	-	06-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Benin / Bénin	-	11-01-21	01-07-21	Arts. 16, 17
Bolivia / Bolivie	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Arts. 16, 17
Bosnia and Herzegovina / Bosnie Herzégovine	-	08-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Arts. 16, 17
Brazil / Brésil	-	23-03-99	01-09-99	Arts. 16, 17
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / Cambodge	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / Chine	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
Colombia / Colombie	-	14-06-12	01-12-12	-
Côte d'Ivoire	24-06-95	23-12-20	02-06-21	Arts. 16, 17
Croatia / Croatie	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / Chypre	-	02-03-04	01-09-04	-
Denmark / Danemark	-	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17
Ecuador / Équateur	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Arts. 16, 17
Finland / Finlande	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / Géorgie	27-06-95	-	-	-
Ghana	-	20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / Grèce	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16, 17
Guinea / Guinée	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16, 17
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / Hongrie	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16, 17
Iran (Islamic Rep. of / Rép. islamique d')	-	22-06-05	01-12-05	Arts. 16, 17
Italy / Italie	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16, 17
Lao People's Democratic Republic / Rép. dém. Populaire lao	-	18-05-17	01-11-17	Arts. 16, 17
Latvia / Lettonie	-	08-02-19	01-08-19	Arts. 16, 17
Lithuania / Lituanie	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Madagascar	-	06-12-21	01-06-22	Arts. 16, 17
Montenegro / Monténégro	-	08-07-19	01-01-20	Arts. 16, 17
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / Pays-Bas	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3)
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	16-11-06	01-05-07	Arts. 16, 17
Nigeria / Nigéria	-	10-12-05	01-06-06	-
North Macedonia / Macédoine du nord	-	22-08-13	01-02-14	Arts. 16, 17
Norway / Norvège	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16, 17
Pakistan	27-06-96	-	-	-

Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts 3(5), 16, 17
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / Pérou	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Arts. 16, 17
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / Roumanie	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / Féd. de Russie	29-06-96	-	-	-
Senegal / Sénégal	29-06-96	-	-	-
Slovakia / Slovaquie	-	16-06-03	01-12-03	Arts. 16, 17
Slovenia / Slovénie	-	08-04-04	01-10-04	Arts. 16, 17
South Africa / Afrique du sud	-	09-01-18	01-07-17	Arts. 16, 17
Spain / Espagne	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3 (5),13(3), 16, 17
Sweden / Suède	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / Suisse	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Rep. / Rép. arabe syrienne	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Togo	-	03-09-21	01-03-22	Arts. 16, 17
Tunisia / Tunisie	-	02-03-17	01-09-17	Arts. 16, 17
Zambia / Zambie	24-06-95	-	-	-

**CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu:</i> Le Cap Date: 16-11-2001
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006 Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))
Contracting States / États contractants	83
Status / État	https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-print-ef.pdf
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. OU RÉSERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania / Albanie	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Argentina / Argentine	-	10-04-18	01-08-18	D: Art. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Australia / Australie	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55
Bahrain / Bahreïn	-	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / Bélarus	-	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / Brésil	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	-	12-12-14	01-01-18	D: Art. 54(2)
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / Cameroun	-	19-04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / Cap Vert	-	29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / Chili	16-11-01	-	-	-
China / Chine	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / Colombie	-	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	25-01-13	01-05-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Costa Rica	-	26-08-11	01-12-18	D: Arts. 53, 54(2)
Côte d'Ivoire	-	09-02-15	01-07-16	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 52*, 53*, 54(2)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / Rép. démocratique du Congo	-	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / Danemark	-	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / Égypte	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a)*, 53*, 54(2)*

Annexe III

Eswatini	-	17-11-16	01-09-17	D: Art. 54(2)
Ethiopia / <i>Éthiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	16-04-10	01-08-17	D: Art. 54(2)
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2), 60(1)
Iceland / <i>Islande</i>	-	23-06-20	01-10-20	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2), 55
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	-	21-01-09	01-10-11 ³	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*, 40*, 53*, 54(2)*
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)*-(b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Kyrgyzstan / <i>Kyrgyzistan</i>	-	13-05-21	01-09-21	D: Arts. 39(1)(a)*-(b), 40, 53, 54(2)
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. 39(1)(a)*, 40*, 54(2)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malta / <i>Malte</i> **	-	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	-	26-06-15	01-06-19	D: Art. 54(2)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	-	30-01-12	01-11-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 54(2), 55
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ⁴	-	17-05-10	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/ <i>Partie caraïbe</i>	-	-	01-10-10	-
Aruba	-	-	01-09-10	-
Curaçao	-	-	01-10-10	-
Sint Maarten	-	-	01-10-10	-
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Nigeria / <i>Nigéria</i>	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 53*, 54(2)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55
Oman	-	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	-	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Qatar	-	08-01-20	01-05-20	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Arts. 39(1)(b), 54(2)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	-	13-09-10	¹	-
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / <i>Espagne</i>	-	28-06-13	01-03-16 ¹	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 40*, 52, 53*, 54(2)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (ad ref.)	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	07-08-07	¹	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 54(2)
Togo	-	25-01-10	01-04-12 ³	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 40*, 53*, 54(2)*
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	-
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15-	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a)*-(b)*, 39(4)*, 52*, 53*, 54(2)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)

Uzbekistan / Ouzbékistan	-	31-01-18	01-05-18	D: Arts. 53, 54(2)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zambia / Zambie	-	07-09-20	01-01-21	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Zimbabwe	-	13-05-08	1	-

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / ² Union européenne	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55
--	---	----------	----------	--------------------

¹ Subject to Article 49(1) / *Sous réserve de l'article 49(1)*.

² Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. 48).

³ This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm*

⁴ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT

PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT AÉRONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu: Le Cap</i> – Date: 16-11-2001
Entry into force:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur:	Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
Contracting States / États contractants	80
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Status / État	https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania/ Albanie	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Argentina / Argentine	-	10-01-18	01-08-18	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Australia / Australie	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bahrain / Bahreïn	-	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Belarus / Bélarus	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / Brésil	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	-	08-09-17	01-01-18	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / Cameroun	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2), (3)
Cape Verde / Cap-Vert	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)

Annexe III

Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Costa Rica	-	08-08-18	01-12-18	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	D: Arts. XIX(1)*, XXIX*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / <i>Égypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. XIX(1)*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Eswatini	-	26-05-17	01-09-17	-
Ethiopia / <i>Éthiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	04-04-17	01-08-17	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Iceland / <i>Islande</i>	-	23-06-20	01-10-20	D: Art. XXX(1), (2), (3)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Kyrgyzstan / <i>Kyrgyzistan</i>	-	13-05-21	01-09-21	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. XXX(1)*
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Malta / <i>Malte</i> ²	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Moldova	-	19-02-19	01-06-19	D: Art. XXX(1)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2),(3)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Art. XXX(1)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ³	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Qatar	-	08-01-20	01-05-20	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Art. XXX(1)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)

United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1),(2),(3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*,(2)*,(3)*
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Zambia / <i>Zambie</i>	-	07-09-20	01-01-21	-
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

² This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet État a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

³ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK

PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AU MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Luxembourg Date: 23-02-2007
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))
Contracting States / États contractants	3
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol/status/
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. OR RESERV. / DÉCL. OU RÉSERVES
France	03-03-17	-	-	-
Gabon	23-02-07	04-04-17	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	D

Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	D
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Spain / <i>Espagne</i>	10-11-21	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	27-06-17	02-07-18	-	D
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / <i>Union européenne</i>	10-12-09	18-12-14	-	D
--	----------	----------	---	---

**UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES RÈGLES MATÉRIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMÉDIÉS**

Adoption:	Place: Geneva / <i>Lieu: Genève</i> Date: 09-10-09
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)
Contracting States / États contractants	/
Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention/status/
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/convention-de-geneve/

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESSION / ADHÉSION	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR
DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place / <i>Lieu:</i> Berlin Date: 09-03-2012
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: Art. XXXVIII
Contracting States / États contractants	/
Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol/status/
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Burkina Faso	09-03-12	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	-
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09-03-12	-	-	-
Zimbabwe	09-03-12	-	-	-

PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO MINING, AGRICULTURE AND CONSTRUCTION EQUIPMENT

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES
AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION
À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT
SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Pretoria Date: 22-11-2019
Entry into force: Entrée en vigueur:	No / <i>Non</i> Conditions: Art. XXV
Contracting States / États contractants	/
Status / État	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol/status/
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol/ https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-mac

STATE / ÉTAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHÉS.	ENTRY INTO FORCE / ENTRÉE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DÉCL. ou RÉSERVES
Congo	22-11-19	-	-	-
Gambia / <i>Gambie</i>	22-11-19	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	22-11-19	-	-	-
Paraguay	22-11-19	-	-	-
United States of America / <i>États- Unis d'Amérique</i>	01-10-20	-	-	-

**MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS BASÉS SUR DES TRAVAUX MENÉS
DANS LE CADRE D'UNIDROIT (*)**

A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.
État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11&chapter=11&clang=en
2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.
État: <http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?order=alpha&language=F&KO=13637>
3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.
État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XIV-3&chapter=14&clang=en
4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux États sous la forme d'une Résolution du Conseil Économique et Social à sa XVII^{ème} session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque État.
État: <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/status-table/?cid=38>
5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.
État: <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/041/signatures>
6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.
État de la Convention de 1959: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/029/signatures?p_auth=S5RsyC98

(*) Sur la base des informations disponibles auprès du Secrétariat au 31 décembre 2021.

7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des États membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.

État: <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/019/signatures>

8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.

État du Protocole N° 1: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en

9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.

État du Protocole N° 2: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en

10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=X-10&chapter=10&lang=fr

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-26&chapter=11&clang=en

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entré en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI.

État: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11-b&chapter=11&clang=fr

B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-1&chapter=11&clang=fr

2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention

relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-2&chapter=11&clang=fr

3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux États membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.

4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954.

État: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/056/signatures?p_auth=92tvxnflU

5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938.

État: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/079/signatures?p_auth=92tvxnflU

6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-E-1&chapter=11&clang=fr

7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-30&chapter=11&clang=fr

8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983.

État: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-13&chapter=10&clang=fr

C. DIRECTIVE EUROPÉENNE QUI A EU POUR BASE UN AVANT-PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre

D. DIRECTIVE EUROPÉENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)

E. RÈGLES UNIFORMES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Règles uniformes sur un document de transport multimodal d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).

F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES PRÉPARÉES PAR UNIDROIT

1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**
2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

BIBLIOTHÈQUES DÉPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

- Afrique du Sud:** *Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria University of Johannesburg*
<https://www.uj.ac.za/library>
- Allemagne:** *Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdrukschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch* <https://staatsbibliothek-berlin.de/en/>
- Argentine:** *Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado*
<http://www.csjn.gov.ar>
- Australie:** *National Library of Australia*
<http://www.nla.gov.au/>
- Autriche:** *Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften*
<http://bibliothek.univie.ac.at/fb-rewi/>
- Belgique:** *Federale Overheidsdienst Justitie*
<http://just.fgov.be/>
- Bolivie:** *Biblioteca Central de la Cancillería de la República*
<http://www.cancelleria.gob.bo>
- Brésil:** *Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito*
<http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm>
- Bulgarie:** *Bulgarian National Library "St. Cyril and St. Methodius"*
http://nationallibrary.bg/wp/?page_id=1417&lang=en
- Canada:** *Nahum Gelber Law Library, McGill University*
<http://www.mcgill.ca/library>
University of British Columbia Law Library
<http://www.library.ubc.ca/law/>
- Chili:** *Academia Diplomática*
<https://minrel.gob.cl/>
- Colombie:** *Biblioteca Luis Angel Arango*
<http://www.banrepcultural.org/bogota/biblioteca-luis-angel-arango>
- Égypte:** *Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo*
www.jp.gov.eg
- Espagne:** *Universidad San Pablo CEU*
<http://www.ceu.es>
- Estonie:** *Eesti Rahvusraamatukogu*
<https://www.nlib.ee/>
- États-Unis d'Amérique:** *Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York*
<http://www.law.columbia.edu/library>
Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University
<https://www.smu.edu/Law/Library>
- Fédération de Russie:** *Library of the Russian Academy of Foreign Trade*
<http://eng.vavt.ru/>
- Finlande:** *Eduskunnan Kirjasto*
<https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/Pages/default.aspx>
- France:** *Bibliothèque Inter-universitaire Cujas*
<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/>

- Grèce:** *Library of the Hellenic Institute of International and Foreign Law*
<http://www.hiifl.gr/>
- Hongrie:** *Országgyűlési Könyvtár*
<http://www.ogyk.hu>
- Inde:** *Library of the Indian Society of International Law*
<http://www.isil-aca.org/library.htm>
- Indonésie:** *Departemen Luar Negeri (Directorate for Economic, Social and Cultural Treaties Affairs, Directorate General of Legal and Treaties Affairs, Ministry of Foreign Affairs)*
<https://kemlu.go.id/portal/en>
- Iran:** *Institute of Comparative Law, Faculty of Law and Political Science, University of Tehran*
<https://ut.ac.ir/en/page/619/institute-of-comparative-law> (<https://ut.ac.ir/en>)
- Irlande:** *National Library of Ireland*
<http://www.nli.ie/>
- Japon:** *Ministry of Justice Library (Branch of National Diet Library)*
<http://www.moj.go.jp/EN/index.html>
- Lettonie:** *Department of European and International Law, Ministry of Justice of the Republic of Latvia*
<https://www.tm.gov.lv/en>
- Luxembourg:** *Bibliothèque Nationale*
<http://www.bn.lux.public.lu/fr/index.html>
University of Luxembourg
https://www.wen.uni.lu/luxembourg_learning_centre
- Malte:** *Library Services, University of Malta*
<http://www.um.edu.mt/library/>
- Mexique:** *Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México*
<http://www.unam.mx>
Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, México City;
Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana
<http://www.loyola.tij.uia.mx>
- Norvège:** *Det juridiske fakultetsbibliotek, Universitetsbiblioteket i Oslo*
<http://www.ub.uio.no>
- Paraguay:** *Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción*
<http://www.der.una.py/>
- Pays-Bas:** *Library of the Ministry of Justice*
<https://www.rijksoverheid.nl/ministeries/ministerie-van-justitie-en-veiligheid>
- Pologne:** *Biblioteka Sejmowa*
<http://biblioteka.sejm.gov.pl/?lang=en>
- Portugal:** *Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático*
<https://idi.mne.pt/pt/arquivo-e-biblioteca/biblioteca>
Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República
<http://qddc.ministeriopublico.pt/>
- République de Corée:** *Library of the Korea National Diplomatic Academy*
<http://www.ifans.go.kr/knda/hmpg/eng/main/HmpgEngMain.do>
- République populaire de Chine:** *Trade and Policy Library, Department of Treaty and Law, Ministry of Commerce (MOFCOM)*
<http://english.mofcom.gov.cn/>
- République slovaque:** *Právnická fakulta Trnavskej Univerzity*
<https://www.truni.sk/en>

République tchèque: *Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade*
<https://www.mpo.cz/>
Charles University in Prague
<https://www.cuni.cz/UKENG-1.html>

Roumanie: *Biblioteca Nationala*
<http://www.bibnat.ro/>

Royaume-Uni: *Library of the Institute of Advanced Legal Studies*
<http://ials.sas.ac.uk/>

Saint Siège: *Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome*
<https://www.lumsa.it/>

Serbie: *Library of the Institute of Comparative Law*
<http://iup.rs/en/about/>

Slovénie: *Univerza v Mariboru Pravna fakulteta*
<https://www.pf.um.si/en/>

Suède: *Riksdagsbiblioteket*
<http://www.riksdagen.se/>

Suisse: *Library of the Swiss Institute of Comparative Law*
<https://www.isdc.ch/en/>

Turquie: *Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi*
<http://bthae.ankara.edu.tr/>

Uruguay: *Facultad de Derecho de la Universidad de la República*
<https://www.fder.edu.uy/biblioteca>